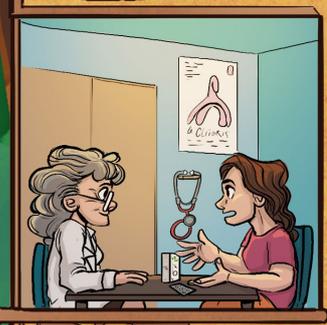




LE PLANNING FAMILIAL  
PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025



6/11/2023

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

04

Le congrès	04
Nos priorités	05

## 1. VIE DU MOUVEMENT

06

1.1. Être un mouvement pluriel et représentatif de la société	09
1.2. Renforcer la mobilisation pour les EVARS	10

## 2. ACCÉDER AUX DROITS ET À LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

12

2.1. Être libre de ses choix	13
2.1.1. Lutter contre toutes les formes de violences	13
2.1.2. Lutter pour le droit à l'avortement	19
2.1.3. Lutter pour l'accès aux moyens de contraception	20
2.1.4. Lutter pour favoriser une vie affective, relationnelle et sexuelle libre et autonome	22
2.1.5. Travailler sur la pornographie	23
2.2. Agir avec les personnes concernées et développer des pratiques adaptées	24
2.2.1. Accompagner et agir avec les personnes en situation de handicap	24
2.2.2. Accompagner et agir avec les personnes LGBTQI+	26
2.2.3. Accompagner et agir avec les personnes marginalisées et éloignées du droit	30
2.2.4. Accompagner et agir avec les aîné.e.s	32
2.2.5. Agir contre la précarité menstruelle	32
2.2.6. Reconnaissance et lutte contre l'endométriose	33
2.2.7. Lutte contre la grossophobie	34
2.3. Agir, (se) former et (s')outiller	35
2.3.1. Des nouvelles approches et des outils d'émancipation, une association d'éducation populaire	35
2.3.2. Des espaces d'auto-organisation pour construire une société féministe	36

## 3. PLAIDER DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

40

3.1. Lutter pour la PMA pour tous.tes	41
3.2. Lutter contre la grande pauvreté et la précarisation	42
3.3. Lutter pour une solidarité internationale et un plaidoyer international	44
3.4. Lutter contre tous les types de discriminations	48
3.5. Lutter pour les libertés associatives	50
3.6. Un argumentaire sur le programme PRODAS	50
3.7. Une réflexion sur différents courants de pensées féministes	51
3.8. Être un mouvement solidaire du monde du travail	52
3.9. Lutter contre les anti-choix en France, en Europe et à l'international	53

# LE PLANNING FAMILIAL

**M**ouvement féministe d'éducation populaire, le Planning milite depuis plus de 65 ans pour l'égalité femmes-hommes et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles. Nous défendons le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, et luttons contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

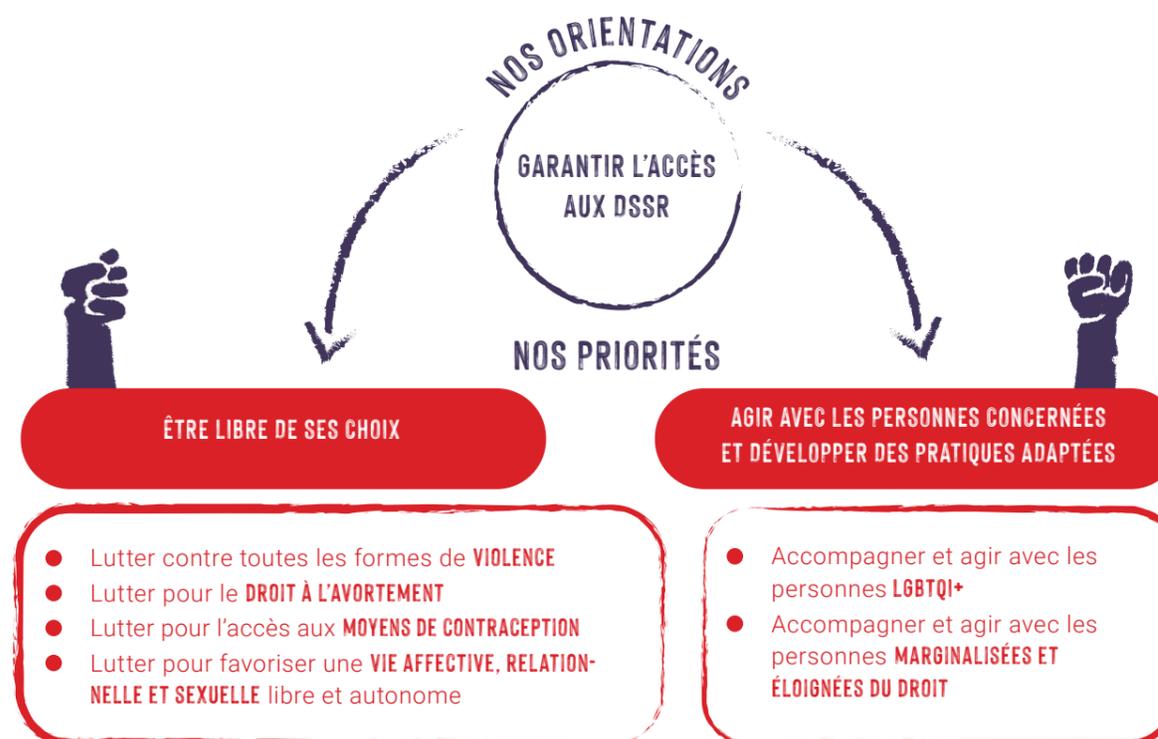
## LE CONGRÈS

Le Congrès du Planning familial a lieu tous les 3 ans. C'est un temps de **regroupement statutaire important** pour sa vie associative. A partir de septembre 2021, l'ensemble du mouvement a mené une réflexion approfondie sur les orientations de l'association pour les trois prochaines années.

Lors du congrès des 4-6 novembre 2022 les délégué.es des Associations départementales et les Jeunes Militant-e-s du Planning familial, avec le soutien des Fédérations régionales, ont débattu, discuté puis voté les orientations politiques du mouvement pour la séquence 2023-2025. Ce plan stratégique a pour ambition de **refléter les décisions** de l'association et de les décliner au sein d'une vision stratégique.



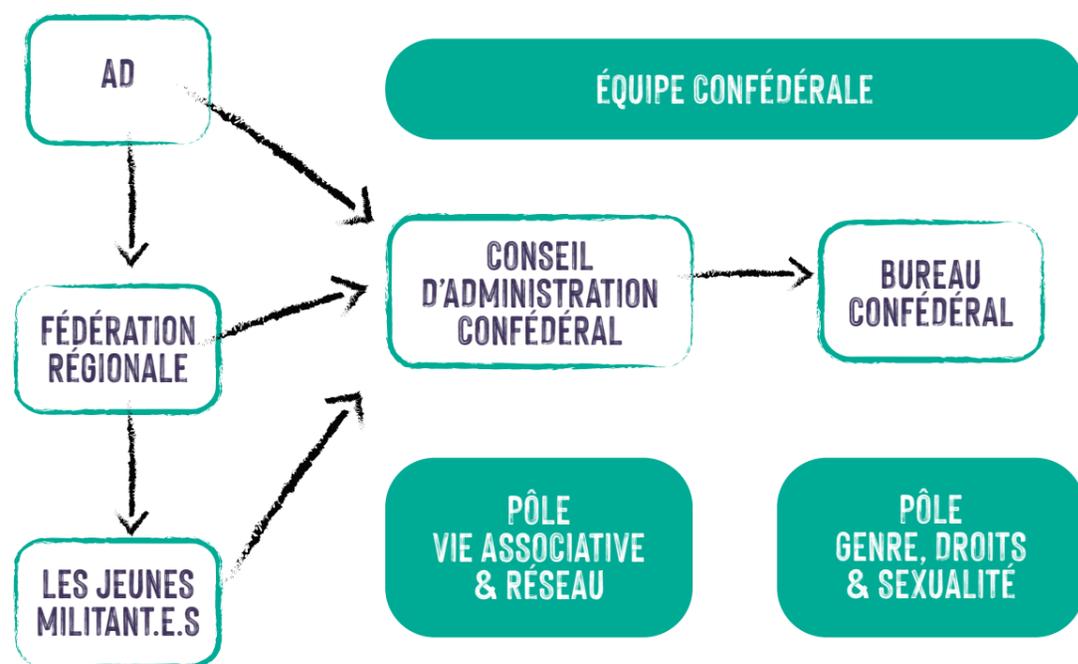
**MON CORPS,  
MES CHOIX.**



# 1 VIE DU MOUVEMENT

Le Planning familial est une association féministe qui agit au niveau local, départemental, régional et international. Le mouvement regroupe 80 Associations départementales (AD) sur le territoire métropolitain et en Outre-Mer. Suite à la récente fusion des régions, de nouvelles Fédérations régionales se sont créées et/ou ont fusionné pour regrouper les AD de la même région.

En tant que confédération nationale, les AD et Fédérations régionales se réunissent en Conseil d'Administration confédéral au minimum trois fois par an. Celui-ci élit tous les trois ans un Bureau confédéral à qui il délègue le rôle d'employeur de l'équipe confédérale. Ce bureau est responsable de la mise en application des décisions du CA Confédéral. Il porte quotidiennement, au niveau national, le plaidoyer du mouvement.



## 1.1. ÊTRE UN MOUVEMENT PLURIEL ET REPRÉSENTATIF DE LA SOCIÉTÉ



### Participation active des jeunes à toutes les échelles du mouvement

Lors du congrès de 2019, le Mouvement a pris des engagements forts en faveur de la participation des jeunes à toutes les échelles de l'association. Le Planning s'engage à poursuivre cette politique afin d'encourager la participation active et transversale des jeunes dans les actions du Planning familial : au sein des ADs et des Fédérations, au sein des instances de gouvernance départementales, régionales et confédérales avec l'appui du Programme Jeunes et des Jeunes Militant-e-s.

Pour avoir du sens, la participation des jeunes prônée et mise en œuvre par Le Planning familial doit répondre à deux critères. Elle doit être :

**Active** : il est crucial de mettre en place assez tôt dans le projet des espaces de dialogue et de création, où les jeunes puissent être forces de proposition, dans un environnement bienveillant, ouvert à leurs idées. Tous les efforts doivent être mis en œuvre pour favoriser la participation de cette population mobile et volatile, et ce à tous les stades des actions du Planning : consultation, conception, mise en œuvre et évaluation. Un effort particulier doit être fait pour intégrer les jeunes dans les instances de gouvernance, du niveau local au niveau national, pour atteindre 20% de moins de 25 ans dans les espaces de gouvernance.

**Transversale** : il ne faut pas que la participation des jeunes se limite à des actions étiquetées « jeunesse ». Celle-ci doit au contraire être transversale, car il n'existe pas une question « jeunes », ad hoc : les intérêts et besoins des jeunes doivent être pris en compte quelle que soit la thématique (violences, VIH, avortement, éducation à la sexualité, etc.). Pour garantir cette prise en compte transversale, la participation des jeunes doit, elle aussi, être encouragée dans toutes les actions du Planning, et ce à tous les stades des projets : conception, mise en œuvre et évaluation.

LE PLANNING FAMILIAL RÉAFFIRME SA VOLONTÉ D'INCLURE LES JEUNES À TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNANCE.



### Inclusion des femmes voilées/portant le voile dans le mouvement

Dans un contexte où l'islamophobie explose en France, terre présumée des Droits de l'Homme, on constate que **le pays glisse lentement vers une islamophobie de plus en plus ouverte**, acceptable, avec la certitude, d'en récolter les fruits en période électorale. Si ce racisme envers les musulman.e.s est historiquement l'un des piliers politiques de l'extrême-droite, il est devenu, au fil du temps, une constante qui fait converger tous les bords, partant des extrêmes et allant jusqu'aux partis dits républicains.

Depuis une vingtaine d'années, et plus principalement depuis l'adoption de la loi du 15 mars 2004 actant l'interdiction du foulard dans les établissements scolaires, on assiste à une explosion du nombre de contentieux liés à la présence de personnes musulmanes. En effet, avec l'apparition de cette loi, on observe des dérives illégales notamment au sein des administrations et des services publics, comme ce fut le cas de plusieurs municipalités qui ont refusé de marier des femmes voilées/femmes portant le voile. Dans le même registre, des mères ont été refusées en tant qu'accompagnatrices de sorties scolaires alors même que la loi les y autorise et qu'elles ne sont soumises à aucune neutralité religieuse. Le gouvernement français s'attelle régulièrement à contester le terme même d'islamophobie, alors qu'il est essentiel aujourd'hui de combattre et de lutter contre le racisme qui vise notamment les musulman.es.

#### Nous sommes un mouvement laïc.

Profondément attaché.es à la laïcité qui écarte les religions des affaires publiques et garantit la liberté de conscience et de culte, nous en condamnons son instrumentalisation pour limiter les droits de quelque partie que ce soit de la population.

Il est essentiel pour le Planning familial d'inclure les femmes voilées/femmes portant le voile au sein du mouvement, sans discrimination, sans jugement. En tant que mouvement féministe intersectionnel, la lutte ne peut pas se faire sans les femmes voilées/portant le voile.

Pour ce faire, nous devons mener une réflexion approfondie sur la manière dont on repère et lutte contre les discriminations racistes à l'intérieur de notre propre mouvement.

Nous devons également travailler sur une position d'ouverture collective à toutes les volontés d'engagement : que pouvons-nous mettre en œuvre pour que les personnes subissant des oppressions systémiques vivent le Planning familial comme un mouvement accueillant et sûr pour elles ?

**Le Planning familial doit se doter de moyens concrets pour rendre effective l'inclusion des personnes voilées/portant le voile parmi ses bénéficiaires mais aussi dans ses différentes instances** : en renforçant le lien avec des associations de personnes concernées, en créant des temps de rencontres...

Nous voulons une réelle inclusion des femmes voilées/femmes portant le voile au sein du mouvement en tant que personnes accueillies / accueillantes.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À FAVORISER L'INCLUSION DES FEMMES VOILÉES/PORTANT LE VOILE DANS LE MOUVEMENT.**

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À MENER UNE RÉFLEXION AU SEIN DU MOUVEMENT POUR LUTTER CONTRE L'ISLAMOPHOBIE À L'ENCONTRE DE SES MILITANT·ES.**



### Intersectionnalité : quel féminisme au Planning ?

Le Planning défend une approche intersectionnelle et de convergence des luttes. C'est un enjeu de positionnement politique. La démarche intersectionnelle est d'ailleurs de plus en plus adoptée et promue par le Conseil de l'Europe.

C'est un outil d'analyse qui est apparu aux USA dans les années 1980. Il s'est **inspiré des luttes contre les discriminations raciales** des années 1960, des travaux du « black feminism » dans les années 1970, qui dénonçaient un féminisme dominé par les femmes blanches (notamment dans la lutte pour le droit à l'avortement), un féminisme qui ne tenait pas compte du vécu des femmes noires et des discriminations spécifiques qu'elles subissaient.



Aujourd'hui nous parlons d'intersectionnalité à l'époque c'était « intrication » : **le croisement genre/race/classe n'est pas nouveau.**

L'apparition de cette question au sein des mouvements sociaux, des débats politiques mais aussi universitaires est venue interroger une certaine forme d'universalisme républicain dominant en France.

Les personnes et collectifs s'auto désignant comme racisés ont progressivement pris la parole pour souligner que toute application universelle des principes républicains était illusoire si elle ne tenait pas compte des discriminations et hiérarchies de race qui structurent la société française.

À ces critiques se sont ajoutées celles que formulent le féminisme intersectionnel, féminisme qui met en lumière **la nécessité de prendre en compte les intersections entre racisme et sexisme**, et les effets tout à fait spécifiques que ces intersections produisent sur la vie des femmes et minorités sexuelles non blanches.

**LE PLANNING FAMILIAL CHOISIT DE SE POSITIONNER EN TANT QUE MOUVEMENT INTERSECTIONNEL.**



Mixité sociale dans le mouvement

Par son approche d'éducation populaire, centrée sur la personne, le Planning a depuis longtemps intégré dans ses pratiques la nécessité de partir des situations complexes que vivaient les personnes pour les accompagner dans leur cheminement. Mais la prise en compte du concept d'intersectionnalité dans les analyses des rapports sociaux nous a obligé.e.s à davantage questionner nos postures vis à vis des personnes rencontrées, que ce soit pour ce qui concerne la race mais aussi pour d'autres discriminations, telles que **celles liées à la classe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, au validisme, à la grossophobie...** Ces approches peuvent-elles contribuer à changer la frontière entre «elles» et «nous»? Cette interrogation que le programme tire de ses pratiques est à travailler par tout le mouvement.

La question des personnes ressources et l'approche intersectionnelle en pratique doivent faire l'objet d'une réflexion collective dans l'ensemble du réseau car elle pose aujourd'hui au mouvement deux questions importantes : la mixité sociale de notre mouvement et le renouveau du militantisme.

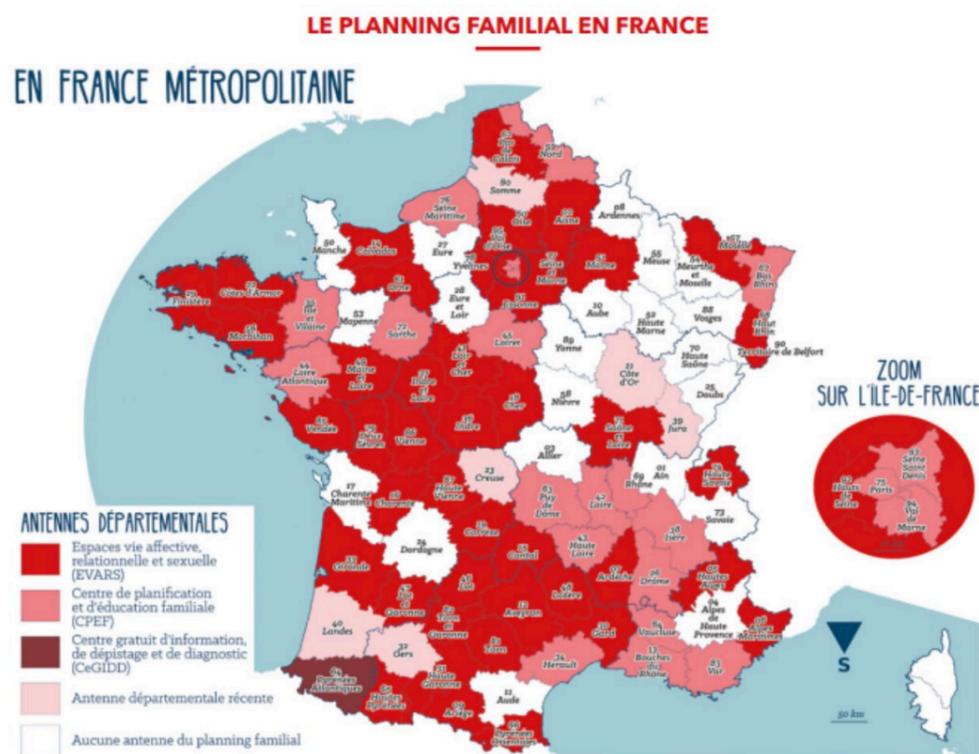
LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À PORTER UNE **RÉFLEXION AU SEIN DU MOUVEMENT SUR LA QUESTION DU RENOUVEAU MILITANT PAR LA MIXITÉ SOCIALE.**

Introduction du concept de **race sociale** dans le plaidoyer

Le racisme est une **oppression qui structure notre société**. Parler de race sociale c'est reconnaître que les oppressions subies par les personnes non-blanches ne sont pas simplement dues à une couleur de peau ou à une origine ethnique mais au processus historique de racialisation toujours présent. Employer ce terme, et non les expressions comme couleur de peau ou origine, c'est permettre d'entendre et de visibiliser l'ensemble des expériences de racisme subies par les personnes racisées.

LE PLANNING FAMILIAL INTRODUIT LE TERME DE **RACE** COMME **CONSTRUCTION SOCIALE** DANS SON PLAIDOYER ANTIRACISTE.

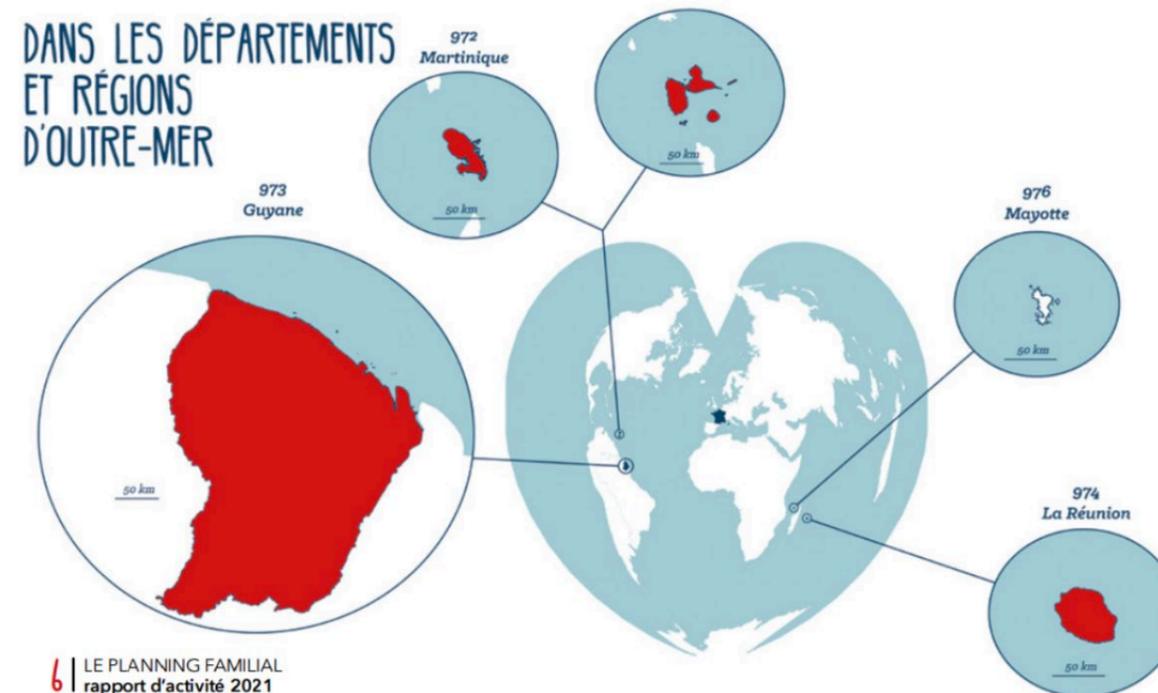
1.2. RENFORCER LA MOBILISATION POUR LES EVARS



Les EVARS, au cœur de l'action du Planning familial sont en prise directe avec une réforme de la planification. **Ils sont les chevilles ouvrières dans la politique publique de l'éducation à la sexualité, et ce rôle doit être identifié et valorisé.** L'harmonisation des EVARS, un des axes de cette réforme, prévoit la mise en place du Rapport Unique (RA), un logo commun et un kit de communication applicable à tous les EVARS.

Les EVARS sont des acteurs à part entière dans un **parcours de santé sexuelle**, dans la lutte contre les discriminations, dans l'accès aux droits, et à l'éducation à la sexualité. Le Planning familial doit donc inscrire la défense des EVARS et son positionnement dans le cadre de la défense des droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous, et de l'égalité territoriale. Il doit peser sur le plan politique pour obtenir des financements pérennes répondant aux besoins des publics dans toute leur diversité et doit concevoir et développer une véritable stratégie pour les EVARS.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE DANS LA **CONCEPTION ET LE DÉVELOPPEMENT** D'UNE RÉELLE STRATÉGIE EN FAVEUR DES EVARS.



# 2 ACCÉDER AUX DROITS ET À LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

**S**i le respect des droits sexuels et reproductifs semble relever de l'intime, il dépasse de loin la sphère privée. Ses enjeux sont colossaux pour la société, tant ses répercussions sur le développement économique, social et environnemental sont importantes. Une femme en capacité de choisir d'avoir un enfant ou non, de décider avec qui et quand elle a un rapport sexuel, de vivre sa sexualité en sécurité, sans risque de contamination par une maladie sexuellement transmissible, sans risque de violence ou de discrimination, est aussi une femme plus à même de suivre un parcours scolaire, une formation, de subvenir à ses besoins et ceux de ses proches.

C'est une femme qui peut s'affirmer et contribuer à la vie de sa communauté. C'est une femme qui peut envisager un avenir potentiellement différent de celui de ses parents et sa famille.

C'est une femme qui devient vecteur de transformation sociale. Une femme en capacité de planifier ses grossesses est aussi une femme en capacité de réduire la pression démographique sur son environnement (surexploitation des terres agricoles, pénurie de terres par habitant, surconsommation hydrique par exemple...), de prendre davantage soin de sa santé, de tenir compte des ressources disponibles et des besoins des générations à venir.

Comme l'explique l'IPPF :  
« Si l'on ignore les besoins non satisfaits en matière de contraception, tous les ans, quelque 55 millions de naissances non planifiées continueront de se produire, 79 000 femmes mourront de complications liées à leur grossesse et à l'accouchement et d'avortements à risques, et les filles continueront d'être privées de l'accès à l'éducation et à l'emploi. »



## 2.1. ÊTRE LIBRE DE SES CHOIX

Défendre l'éducation à la sexualité est un des fondamentaux du Planning. Cela constitue une véritable pierre angulaire des sujets concernant la santé sexuelle et reproductive. L'approche développée se base sur plusieurs concepts et outils utilisés lors des séances d'éducation à la sexualité :

- Une approche globale et dès le plus jeune âge : échanges et libération de la parole amènent à déconstruire les idées reçues, lever les tabous et lutter contre les discriminations et les violences. **Plus ces questions sont abordées jeunes, plus la prévention est efficace**
- Une approche par les droits humains : l'éducation à la sexualité inclut plusieurs droits fondamentaux : disposer de son corps, droit à la santé, à la vie, à la protection... Aborder le sujet par les droits **stigmatise moins** les situations individuelles, tout en informant et en questionnant sur les ressources existantes
- Une approche par le développement affectif et social : Travailler sur la relation à l'autre, ses émotions, comme le programme PRODAS, **facilite l'éducation à la sexualité**, en collaboration avec les enseignant·e·s
- Une approche interventionnelle, centrée sur la personne : Dans la mouvance de Carl Rogers, le « counselling » développe l'accueil inconditionnel de l'autre, autonome dans sa demande, dans un non jugement et une écoute active. **C'est la base du travail du Planning.**
- Une approche selon la méthode de réduction des risques : Envisager les risques sous forme de répercussions sanitaires, sociales et économiques amène à renforcer les capacités d'autonomisation des publics à trouver eux-mêmes leurs réponses de santé, dans l'acceptation de leur mode de vie et sans jugement. **Le retour d'expérience amène d'elle-même un changement.**

### 2.1.1. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES

**Aujourd'hui, dans le monde, 1 femme sur 3 est concernée par les violences sexuelles et/ou physiques.**

Si la parole des femmes s'est libérée sur les réseaux sociaux, 10% seulement des victimes de viols ou de tentatives de viol en France osent porter plainte. Des « principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle » ont été énoncés par des organismes comme l'OMS ou l'UNESCO en 2018, décrivant les violences comme des rapports d'inégalité et de domination.

Le Planning considère que la prévention des violences passe par l'intégration d'une réflexion sur la place des hommes et des femmes dans notre société, et que son changement est l'affaire de tout.e.s. Les violences faites aux femmes sont un fait social résultant des rapports de domination entre les hommes et les femmes, des inégalités matérielles symboliques entretenues entre les humains. Seule la déconstruction des stéréotypes du genre donnera à la société un nouveau paradigme.

**C'est pourquoi, le Planning est engagé - depuis des années - dans les territoires, tout en défendant le pouvoir d'agir des victimes et le respect de leur autonomie.**

**C'est le triptyque « prévention, protection des victimes et punition des auteur·e·s » qui permettra de lutter efficacement contre les violences, tout en formant les professionnel·le·s en interne et en externe sur ce sujet et en reconnaissant au Planning l'expertise en matière de formation.**

**Savoir que je peux aller à l'infirmerie si je suis malade c'est bien.**

**SAVOIR QUE JE PEUX Y ALLER SI J'AI ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES AUSSI.**



## A. PRÉVENTION

Lutter contre les violences sexistes  
et sexuelles dans les milieux festifs

Alors que les violences sexistes et sexuelles imprègnent toute la société, il nous paraît particulièrement important de s'intéresser spécifiquement aux violences survenant dans un contexte festif.

Un travail en amont avec les établissements festifs nous paraît important **afin que les lieux festifs restent "safe"**, notamment parce que peu d'organisateur.rice.s sont formé.e.s sur ces questions.

La prévention des VSS en milieu festif permet d'échanger avec des personnes qui ne viendraient pas spontanément vers nous, l'un des intérêts de la prévention des VSS en milieu festif est « l'aller-vers ». En s'inspirant du **plan SACHA** mis en place en Belgique, protocole de prévention et de prise en charge globale des situations de violences sexistes et sexuelles en milieu festif qui comporte **4 axes : la communication, la prévention, la formation et la prise en charge.**

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À CRÉER UN **GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL** QUI INTÉGRERAIT LA FEUILLE DE ROUTE "VIOLENCES" SUR LA **QUESTION DES VSS (VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN MILIEU FESTIF.**

Dans le cadre de violences conjugales,  
une meilleure prise en charge

Suite au Grenelle des violences, des mesures ont été prises pour lever le secret professionnel par les professionnel.le.s de santé, pouvant signaler les situations de violences sans le consentement des personnes victimes, à l'occasion d'un rendez-vous médical.

Ainsi dans l'article 12 de **la loi n°2020-36 du 30 juillet 2020**, il est indiqué que l'article 226-14 du code pénal est ainsi modifié : "Au médecin ou à tout autre professionnel de santé qui porte à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple relevant de l'article 132-80 du présent code, lorsqu'il estime en conscience que ces violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par

*l'auteur des violences. Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure; en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République".*

Les conséquences de cette disposition peuvent dans certaines situations entraîner des **difficultés à protéger les personnes victimes, voire créer des freins préjudiciables.**

Et il apparaît indispensable qu'une évaluation précise des effets de cette loi soit effectuée dans son application effective, son effet sur les violences conjugales ainsi que sur le ressenti et le vécu des personnes victimes.

LE PLANNING FAMILIAL SE DOTE **D'OUTILS** POUR EFFECTUER UNE ÉVALUATION PRÉCISE DES **EFFETS DE CETTE LOI.**

## Lutter contre les violences sexuelles

Le Planning familial est un **acteur central dans la prévention, le dépistage, l'écoute et l'accompagnement** des personnes victimes de violences sexuelles. A partir de notre expertise de terrain, nous revendiquons:

## Sur le plan légal :

- L'ajout de la notion de consentement dans la définition légale du viol et de l'agression sexuelle
- La lutte contre la correctionnalisation des faits de viols qui invisibilisent leur nature criminelle
- La reconnaissance de l'amnésie traumatique
- La reconnaissance du phénomène de sidération
- La reconnaissance des féminicides en dehors des violences conjugales cis het (femmes trans, TDS, activistes féministes...)

## Sur le plan de la formation :

- La formation systématique et sur l'ensemble de leur parcours de formation des professionnel.le.s sur les violences sexuelles notamment les agent.e.s de police, le corps médical, socio médical et paramédical, les équipes pédagogiques



## Sur le plan de la prévention :

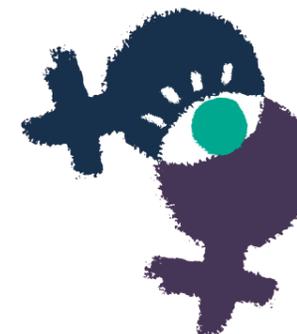
- L'application réelle et financée de la loi Aubry de 2001 des trois séances d'éducation à la vie affective et sexuelle par an et à tous les niveaux et notamment auprès des personnes en situation de handicap

## Sur le plan d'accompagnement des victimes :

- Développer des services d'accueil et de soin gratuit de personnes victimes de psycho-trauma avec des professionnel.le.s qualifié.e.s

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **POURSUIVRE SON PLAIDOYER** DANS LA LUTTE CONTRE LES **VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.**

LE PLANNING FAMILIAL ENTAME UNE **RÉFLEXION** SUR LA PRISE EN CHARGE DU **PSYCHOTRAUMA** DANS LA LUTTE CONTRE LES **VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.**



## Lutter contre le cybersexisme

Internet et les réseaux sociaux font partie intégrante de nos vies. S'il apparaît que le **cybersexisme touche majoritairement les filles**, certains garçons qui ne correspondent pas aux normes masculines dominantes sont aussi la cible de violences en ligne. Les personnes considérées ou se définissant appartenir à la communauté LGBTQIA+ sont aussi particulièrement concernées. Il semble important de rappeler que **l'on peut être victimes de violences en ligne à tout âge.**

Pour rester connecté.e.s aux jeunes générations et à leurs problématiques de vie affective, relationnelle et sexuelle, il est primordial que le Planning familial se positionne comme un interlocuteur privilégié sur ces questions et devienne une ressource de plus pour accompagner les personnes confrontées aux cyberviolences.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **OUTILLER LE MOUVEMENT** DANS LA LUTTE CONTRE LES **CYBERVIOLENCES**



## B. PERSONNES VICTIMES

## Accompagner et agir contre la prostitution des mineur.e.s

La prostitution touche les mineur.e.s, issu.e.s de tous les milieux sociaux. Parmi les causes, on retient les situations de grandes vulnérabilités, de grande précarité, de carences affectives/éducatives, de ruptures familiales et scolaires, de violences intrafamiliales et/ou sexuelles non dénoncées, d'isolement des mineur.e.s non accompagné.e.s, ou encore une banalisation des faits.

Le rapport du groupe de travail, demandé par le Secrétariat d'Etat à la protection de l'enfance et des familles, paru le 28 juin 2021, réaffirme ce constat de terrain. Dans **ce contexte d'augmentation du phénomène de la prostitution des mineur.e.s**, le Planning familial réaffirme sa position du Congrès de 2019 et lutte contre la traite des êtres humains et les violences pédo-criminelles en s'engageant à déployer une stratégie préventive auprès des enfants, des adolescent.e.s, de leur famille et des professionnel.le.s selon les axes suivants :

- savoir les accueillir et les accompagner
- les sensibiliser en intégrant la question des conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles dans les interventions de prévention
- former / sensibiliser les professionnel.le.s en contact avec les mineur.e.s
- accompagner les mineur/es sur les questions de droit à l'image, diffusion de contenu érotique ainsi que la question de l'usage des réseaux sociaux
- travailler à renforcer un maillage territorial et associatif pour un accompagnement global des mineur-es notamment l'assurance d'accès à des foyers en non-mixité pour les mineur.e.s
- prôner l'éducation à la vie affective et sexuelle comme moyen d'aborder la thématique de la prostitution en ligne et le droit à l'image dans une approche d'éducation populaire.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À METTRE EN PLACE SUR LE PLAN NATIONAL UNE **FORMATION SUR LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEUR-ES** EN SITUATION DE PROSTITUTION DANS LA CONTINUITÉ DE LA STRATÉGIE PRÉVENTIVE ENGAGÉE EN 2019.

## Constitution d'un réseau de lutte contre le mariage forcé

Selon les articles 222-14-4 et 222-13 du code pénal et les articles 146, 202-1 et 180 du code civil, **les mariages forcés sont, d'un point de vue légal, interdits par la loi française et constituent une grave violation des droits humains fondamentaux de chacun.e.**

Selon l'UNICEF en 2020 on estime à 12 millions, le nombre de jeunes filles mineures mariées de force dans le Monde chaque année. En France, il est estimé qu'au moins 200 000 femmes ont été victimes de mariage forcé, selon un rapport du Ministère de l'intérieur et du GAMS publié en 2021.

Les mariages forcés sont une forme de violence faite à des personnes en extrême vulnérabilité dans un contexte de violence mais aussi de rupture familiale. En tant que Mouvement militant, les violences nous ont toujours fortement impactés. C'est donc légitime pour nous de nous intéresser à ces violences de l'ombre dans l'objectif de les éradiquer. Ce travail immense est néanmoins nécessaire, et l'approche multifactorielle que nous envisageons permettra de pérenniser le réseau.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À S'APPUYER SUR UNE **ANALYSE MULTIFACTORIELLE** POUR LUTTER CONTRE **LES MARIAGES FORCÉS.**

## Lutter contre les violences faites aux mineur.e.s

Les violences sexuelles sur enfants, si elles partagent **beaucoup de points communs avec les violences faites aux femmes** (chosification des victimes, inversement de la responsabilité, décredibilisation de la parole des victimes etc.), ont la particularité d'être **produites par des personnes dont le rôle premier est d'éduquer les enfants**, les accompagner à devenir des adultes...Le statut des agresseurs fait que ces violences ont un fort potentiel de destruction des enfants et de leurs capacités à faire confiance aux adultes qui les entourent. Quels discours et postures devons-nous adopter en tant que militant.e.s féministes adultes pour que les enfants et les victimes adultes se sentent légitimes à parler ?

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES **FORMATIONS SPÉCIFIQUES** SUR LE THÈME DE L'INGESTE POUR :

- PROMOUVOIR UN **DÉPISTAGE SPÉCIFIQUE** DE CETTE VIOLENCE
- ÉLABORER UNE **POSTURE FÉMINISTE** VIS À VIS DE CETTE VIOLENCE



## Lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants : l'urgence de lutter !

Il a été démontré dans des études conduites dans des centres de planification familiale, que **près d'un quart des demandes en lien avec la grossesse et l'IVG étaient liées à des situations de violences.** Par conséquent, le Planning s'engage d'ici à 2024 à former de manière systématique l'ensemble de ses professionnel.le.s conduisant des consultations médicales et/ou des entretiens individuels au dépistage systématique des violences, y compris chez les mineur.e.s, et à l'orientation des personnes. Ce dépistage doit inclure le repérage d'éventuelles autres victimes au sein des proches de la personne révélant les violences (enfants, frères et sœurs, cousin.es, etc.).

Le Planning se positionne fermement contre toutes les formes de maltraitances et de violences commises à l'égard des enfants, quel que soit leur âge. Pour lutter de manière structurelle contre les violences faites aux enfants, le Planning s'engage à **promouvoir largement des discours qui déconstruisent les schémas de domination multiples** dont sont l'objet les enfants et qui sont le terreau des violences systémiques qu'il/elles subissent.

Accueillir des victimes induit également que nos professionnel.le.s soient toujours mieux et davantage formé.es sur les VSS, et en particulier sur leurs conséquences en matière sociale, relationnelle, affective, d'accès aux droits, de santé physique et mentale, ainsi que sur les stratégies des agresseur.e.s. Le Planning sera amené à proposer des formations sur ces questions en externe (ex: personnel éducatif ; personnel médical (incluant les professions paramédicales), psychologues et travailleur.se.s sociaux.les ; personnel des organisations communautaires, sportives et culturelles).

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À DÉVELOPPER UNE **STRATÉGIE À TOUS LES NIVEAUX** (POLITIQUE, JURIDIQUE, ADMINISTRATIF, ETC.) DANS LA LA LUTTE **CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS** EN INCLUANT LE **DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE ET LES FORMATIONS EN INTERNE ET EN EXTERNE.**

## Respect de la loi pour les séances d'éducation sexuelle

Trop peu de temps nous est laissé lors des séances d'éducation sexuelle pour aborder en profondeur les questions de violence. Cela est en grande partie **dû au manque d'application grave de la loi Aubry du 4 juillet 2001** qui prévoit pourtant "une information et une éducation à la sexualité [...] dispensée[...] dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène". Le Planning s'engage ainsi à **intensifier son plaidoyer** pour la mise en œuvre effective de la loi de 2001 et à multiplier ses partenariats avec des établissements scolaires qui souhaitent aller au-delà de la stricte application de cette loi, qui même pleinement appliquée, reste largement insuffisante. Le Planning souhaite également étudier la possibilité d'assigner l'État français en justice pour le non-respect de ses obligations nationales (au titre de l'article L312-16 du Code de l'Éducation).

LE PLANNING FAMILIAL SOUHAITE ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ **D'ASSIGNER L'ÉTAT FRANÇAIS EN JUSTICE** (POUR LE NON-RESPECT DE SES OBLIGATIONS NATIONALES (AU TITRE DE L'ARTICLE L312-16 DU CODE DE L'ÉDUCATION) CONCERNANT LES **INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE** DE LA LOI AUBRY DU 4 JUILLET 2001



### C. RÉPONSE PÉNALE / ACCOMPAGNEMENT DES AGRESSEURS

#### Critique de la réponse judiciaire répressive des violences sexistes et sexuelles

Depuis les années 70, de plus en plus de mouvements féministes radicaux et intersectionnels se positionnent comme anti-carcéral. D'après une étude du CFCV, **seuls 0,3% des agresseurs sont condamnés**. Il s'agit donc de se demander qui va en prison ? : « Les conditions de détention sont également depuis longtemps dénoncées et la France a été plusieurs fois condamnée pour le non-respect des droits des détenus. Ainsi, se positionner contre les réponses judiciaires répressives, c'est questionner et dénoncer les oppressions racistes et classistes inhérentes au système judiciaire et carcéral actuel.

**Par ailleurs, la réponse pénale (l'incarcération) permet-elle réellement de lutter contre les violences sexistes et sexuelles ?** La peur de la prison dissuade-t-elle les auteurs de violences ? L'incarcération permet-elle de réellement lutter contre la récidive ?

De plus, qui porte plainte ? On le sait, porter plainte est difficile pour tout le monde. Mais pour *les féministes anti-carcérales, les plaignantes seraient aussi discriminées selon leur couleur de peau, leur orientation sexuelle ou encore leur statut social et professionnel.* » (Article Slate)

Enfin, la prison est facteur d'exposition aux violences : pour les détenu.e.s mais aussi pour leur famille et les femmes de leur entourage : fouilles, attouchements, humiliations, pertes de droits, etc. Il s'agit donc pour le Planning de ne pas faire de la répression judiciaire la réponse principale dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Aujourd'hui, il existe de nombreuses réflexions sur les processus de justice transformative, réparatrice ou restaurative, et ce dans une perspective intersectionnelle et de lutte contre ces violences. Le Planning a toute sa place dans ce travail de connaissance et de mutualisation.

De la même manière, en s'engageant auprès des auteur.e.s de violence le Planning participe de la lutte contre les VSS, et permet de proposer une alternative à la réponse pénale. Ces alternatives peuvent être complémentaires de la réponse judiciaire actuellement proposée.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À NE PAS FAIRE DE LA RÉPRESSION JUDICIAIRE LA RÉPONSE PRINCIPALE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET À TRAVAILLER AUX RÉPONSES ALTERNATIVES EXISTANTES (JUSTICE TRANSFORMATIVE, RÉPARATRICE OU RESTAURATIVE).**

#### Intervenir auprès des auteurs de violences conjugales

La **prévention des violences est fondamentale** pour le Planning : elle passe par l'intégration d'une réflexion qui ne peut faire l'impasse sur le rapport de domination masculine et ses conséquences sur la place des hommes et des femmes dans notre société, dans le cadre d'une approche globale des violences sous toutes leurs formes.

Le Planning familial est toujours convaincu que les mesures nécessaires pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes doivent s'appuyer sur le **triolet prévention, protection des victimes et poursuite des auteurs**. Aujourd'hui encore, trop de tribunaux ne répondent pas à la demande de l'éloignement du conjoint violent et ceux qui répondent le font avec des délais de délivrance inégaux.

Le Planning familial, qui continue un accompagnement résolument féministe aux côtés des femmes, se forme et, pour certaines ADs, travaille également sur l'accueil et **l'accompagnement des auteurs** afin de les encourager à se détacher des stéréotypes virilistes et encourageant la violence liée à leur genre.

**LE PLANNING FAMILIAL POURSUIT SA RÉFLEXION AUTOUR D'UNE POLITIQUE GLOBALE ET COHÉRENTE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES QUI S'ATTAQUE À TOUS LES ASPECTS DU PROBLÈME : ÉDUCATION DES JEUNES, SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC, FORMATION DES PROFESSIONNELS AU REPÉRAGE DES SITUATIONS, PROTECTION ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES - Y COMPRIS DES ENFANTS - ET ACTION AUPRÈS DES HOMMES VIOLENTS.**

**LE PLANNING FAMILIAL DEVRA ENGAGER UNE DÉMARCHÉ OFFENSIVE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE JUSTICE SPÉCIALISÉE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES À TRAVERS UNE APPROCHE À LA FOIS SOCIALE, JUDICIAIRE ET POLICIÈRE.**



#### 2.1.2. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES

Pour le Planning familial, l'avortement et la contraception sont les deux facettes d'un même droit, celui de **décider d'être mère ou de ne pas l'être**, de choisir sa vie, son ou sa partenaire, son rythme de vie. Ces deux pratiques ne s'opposent pas. Une loi qui « autorise » ou « permet », sera mieux comprise et utilisée si elle est connue, expliquée publiquement et sans tabou. Nous voulons **en finir avec les IVG cachées, la culpabilisation, la maltraitance de la part de certain.e.s professionnel.le.s, le discours dominant et dévalorisant**. L'avortement est une solution à une grossesse non prévue ou finalement non désirée. Nous voulons redonner aux personnes la possibilité d'être fières de faire des choix autonomes, et le droit d'avorter doit être reconnu en France et ailleurs comme un droit respectueux et digne.

#### L'IVG : un droit fondamental et humain

On évalue de **3000 à 5000** le nombre de françaises qui traversent la frontière pour avorter à l'étranger. Le délai de recours à l'IVG en France est trop court et crée des inégalités.

Le Planning familial s'engage à :

- Défendre la suppression totale du délai de recours à l'IVG. En effet, l'IMG est sans délai mais sous des conditions médicales. Pour le Planning familial, seule la personne enceinte a le droit de décider pour son corps et devrait donc avoir le droit, si elle le souhaite, de mettre fin à une grossesse non-désirée.
- Lutter pour l'allongement des délais d'IVG, avec dans un premier temps, une harmonisation des délais européens à 24 SA (délai le plus long actuellement en vigueur dans l'UE)
- Continuer à lutter contre la stigmatisation de l'avortement notamment à travers la demande de la suppression de la double clause de conscience
- Continuer à informer, orienter et accompagner dans l'accès au droit à l'avortement

De plus, des avancées ont permis d'étendre légalement le droit mais il reste des écarts énormes entre la loi, son application et la réalité de terrain. L'importance de l'information comme outil incontournable dans la lutte pour l'accès égal aux droits a conduit le Planning familial à développer le Numéro Vert National « Sexualité, Contraception, IVG » pour favoriser cet accès à l'information et à l'orientation depuis septembre 2015. Il poursuit la promotion et le renforcement de ce dispositif en créant un site Internet NVN assorti d'un tchat et articulé au site national du Planning familial, en le référençant et le positionnant de façon performante sur les requêtes clefs.

Le Planning s'engage à **défendre la suppression totale du délai de recours à l'IVG et à lutter pour l'allongement des délais d'IVG**. Le Planning s'engage à lutter contre la stigmatisation de l'avortement notamment à travers la demande de la suppression de la double clause de conscience. Le Planning s'engage à continuer à informer, orienter et accompagner dans l'accès au droit à l'avortement.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À DÉFENDRE LA SUPPRESSION TOTALE DU DÉLAI DE RECOURS À L'IVG ET À LUTTER POUR L'ALLONGEMENT DES DÉLAIS D'IVG.**

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DE L'AVORTEMENT NOTAMMENT À TRAVERS LA DEMANDE DE LA SUPPRESSION DE LA DOUBLE CAUSE DE CONSCIENCE.**

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À CONTINUER À INFORMER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER DANS L'ACCÈS AU DROIT À L'AVORTEMENT.**



### 2.1.3. LUTTER POUR L'ACCÈS AUX MOYENS DE CONTRACEPTION

Combat fondateur de notre mouvement, l'accès à la contraception fait toujours l'objet d'une mobilisation forte du Planning familial. Maîtriser sa fécondité c'est pouvoir faire des choix pour soi, c'est être actrice de son parcours de vie affective et sexuelle. Dans une perspective d'**émancipation des femmes et des minorisé.es de genre**, le Planning familial défend l'accès de toutes à une contraception choisie sans contrainte, car la meilleure contraception c'est celle que l'on choisit, et à une information fiable et vérifiée sur les différents moyens disponibles selon les gamètes que son corps produit et selon sa vie affective et sexuelle. Le Planning familial milite pour la gratuité de l'ensemble de ces moyens, pour les mineur.es et les majeur.es.

#### Pour un meilleur accès à la contraception

##### Promotion des contraceptions testiculaire

La contraception dite masculine est nécessaire pour une juste répartition de la charge contraceptive. **Des moyens existent depuis plusieurs décennies mais restent encore aujourd'hui très peu connus**, notamment des soignant.e.s, et très difficilement accessibles.

À cause du patriarcat, la recherche et la démocratisation des contraceptions testiculaires avancent très lentement. Le Planning familial a pour mission de démocratiser la contraception testiculaire hormonale et thermique pour permettre une sexualité épanouie.

Le Planning familial demande que des moyens soient mis en place pour des contraceptions testiculaires accessibles à toutes RCT et l'andro switch. Pour que ces contraceptions soient accessibles il faut que ces dispositifs soient certifiés avec un protocole clair et que des études soient menées avec les utilisateurs ?

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **PLAIDER POUR L'AUGMENTATION DES FINANCEMENTS PERMETTANT LA CERTIFICATION ET IN FINE L'ACCÈS AUX MÉTHODES DE CONTRACEPTION TESTICULAIRES.**

#### Remboursement (total) des contraceptifs : patch, anneau, androswitch, injection dite masculine, spermicide, cape cervicale

En septembre 2021, une nouvelle loi a été proposée par le ministère de la santé et la délégation aux droits des femmes pour un accès à la contraception gratuite. En effet, jusqu'à l'âge de 25 ans, la contraception hormonale est gratuite pour les femmes ainsi que la consultation et tous les soins liés à une demande de contraception.

Le Planning familial s'engage à **défendre un accès à la contraception gratuite pour toutes**, la gratuité pour tous les contraceptifs, quel que soit le statut social de la personne (avec ou sans sécurité sociale) et quel que soit son âge et l'identité de genre de la personne. Nous demandons que la loi sur la contraception gratuite prenne en compte aussi les contraceptifs hormonaux comme le patch, l'anneau, la cape cervicale, les pilules de 3 et 4<sup>e</sup> génération, les spermicides, les injections dites "masculines" et la contraception sans hormone comme l'andro switch ou le stérilet en cuivre. Nous demandons à ce que la loi prenne en compte tous les différents moyens de contraception afin que **les personnes puissent avoir tous les choix possibles** pour qu'ils s'y retrouvent.

De plus, les spermogrammes sont remboursés si prescrits par un.e médecin. Seulement, nous observons qu'il n'y a pas assez de médecins formé.e.s et donc des personnes sont obligées de payer plus d'une trentaine d'euros pour un spermogramme.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **MILITER POUR LA FORMATION DES PROFESSIONNEL.L.E.S DE SANTÉ SUR LES MÉTHODES DE CONTRACEPTION DITE MASCULINE AFIN D'EN AMÉLIORER L'ACCÈS.**

#### Gratuité des préservatifs internes et externes

Depuis décembre 2018, les préservatifs externes de la marque EDEN sont remboursés par l'assurance maladie à hauteur de 60%. Il est possible de les trouver en pharmacie et de les obtenir avec une ordonnance, cependant il est **parfois difficile de les trouver par manque de stock**. Cette décision ministérielle de rendre les préservatifs externes gratuits - seulement une marque - s'inscrit dans une stratégie nationale de mesure de prévention pour lutter contre les IST.

Actuellement il est difficile de trouver des préservatifs sans latex pour les personnes allergiques,



d'autre part les préservatifs internes ne sont pas remboursés, difficiles à trouver en pharmacie et introuvables dans les grandes distributions ce qui est un obstacle pour la démocratisation du préservatif interne. **Ces types de préservatifs doivent pouvoir se trouver plus facilement** en dehors des lieux de prévention comme CPEF, Planning familial ou autre association.

LE PLANNING FAMILIAL DÉFEND **L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION GRATUITE POUR TOUS ET TOUTES** QUEL QUE SOIT L'ÂGE ET LE GENRE DES PERSONNES. IL EST DONC NÉCESSAIRE DE **RENDRE GRATUIT POUR TOUS ET TOUTES CES MOYENS DE CONTRACEPTION ET QU'ILS SOIENT ACCESSIBLES À TOUTES LES PERSONNES SANS SÉCURITÉ SOCIALE OU LES MINEUR.E-S DEMANDANT L'ANONYMAT.**

#### Lever les freins pour un meilleur accès à la contraception définitive

La contraception définitive, aussi appelée stérilisation volontaire à visée contraceptive, est une méthode de contraception **légalisée en France depuis 2001**. Elle est ouverte à toute personne majeure, sur simple demande et sans avoir à justifier de ce choix a priori.

Dans le monde, la stérilisation est **le mode de contraception le plus utilisé par les personnes en âge de procréer**, hommes et femmes. Alors qu'en France moins de 1% des hommes et moins de 5% des femmes y ont recours. Pourtant, c'est la méthode la plus efficace de toutes les contraceptions disponibles. On peut expliquer ce très faible taux par plusieurs causes, la première que nous constatons étant le défaut d'information, tant du public que des professionnels de santé, aussi bien sur le droit que sur la réalité du geste médical. La stérilisation à visée contraceptive souffre aussi

de représentations négatives : la peur de problèmes d'érection ou de libido, la peur du regret souvent opposée aux personnes sans enfants notamment, et qui justifie dans la loi un « délai de réflexion » de 4 mois obligatoire, le souvenir récent des stérilisations forcées des personnes trans, des femmes handicapées et des femmes racisées. Et bien sûr pour les femmes cis, la pression du modèle patriarcal de la famille auquel elles doivent se plier. Enfin, la prise en charge incomplète de ces interventions par la sécurité sociale (70% pour la vasectomie) est également un frein important.

Pourtant l'accès à la contraception définitive est un enjeu féministe en ce sens qu'il permet à toute personne de contrôler sa propre fertilité, et équilibre la charge contraceptive qui pèse encore trop sur les femmes.

Ce retard n'est pas uniquement imputable à sa récente légalisation. La stérilisation à visée contraceptive fait partie du **club restreint des clauses de conscience spécifiques avec l'avortement et la recherche sur les embryons humains**. On note que de plus en plus de jeunes femmes disent ne jamais vouloir d'enfants. Et il en est de même pour beaucoup de jeunes hommes. C'est un choix qui doit être respecté.

L'une de ces contraceptions efficaces est la vasectomie, qui est encore trop mal expliquée et jouit d'une mauvaise image dans la société française, contrairement aux pays nordiques. Il est régulièrement affirmé qu'elle est irréversible (et même dans des documents du Planning) alors que ce n'est pas une généralité.

Rendre la stérilisation à visée contraceptive accessible à toutes permettrait entre autre de faire des économies, l'intervention étant unique elle limite donc l'emploi d'autres contraceptifs et ce sur plusieurs années.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **CONTINUER DE PORTER UN PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA CONTRACEPTION À VISÉE DÉFINITIVE (INFORMATIONS, DROITS, REMBOURSEMENTS, ETC.) TELLE QUE LA VASECTOMIE ET LA LIGATURE DES TROMPES**



#### 2.1.4. LUTTER POUR FAVORISER UNE VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE LIBRE ET AUTONOME

##### Les vie affectives

Les vies affectives et relationnelles (VAR) ne sont que trop peu traitées comme un sujet à part entière alors que nous sommes pourtant tous et toutes concerné-e-s. Que ce soit au sein du mouvement ou auprès des publics, lors d'animations ou d'entretiens, cette thématique est abordée le plus souvent en complément des sujets liés aux droits sexuels et reproductifs, aux violences sexistes et sexuelles, aux LGBTQI+phobies, etc. Les accompagnant-e-s doivent développer leurs connaissances, compétences et outils de travail afin de pouvoir accompagner au mieux tous les publics, dans une démarche émancipatrice favorisant le choix éclairé de chacun-e, et pour pouvoir informer les publics qui souhaiteraient aller plus loin dans ces questionnements.

Il nous semble aujourd'hui nécessaire de questionner l'ensemble des modèles relationnels, de la même manière qu'on a pu interroger le modèle familial et les injonctions qui y étaient associées, notamment concernant la maternité. Nous soulignons également l'importance de favoriser l'emploi du pluriel pour parler des vies affectives et relationnelles, afin de visibiliser la pluralité des modèles relationnels.

En aucun cas il ne s'agit de recréer des hiérarchies ou de nouvelles normes, qui peuvent être oppressives et basées sur des inégalités de genre. Défendre la diversité des modèles affectifs et relationnels est un enjeu politique car le système social,

juridique, économique et politique actuel sert à renforcer le modèle normatif du couple, hétérosexuel et monogame/exclusif comme l'unique choix relationnel.

En plus de déconstruire la vision unique de la relation amoureuse, il est aussi important de remettre en question la hiérarchie des relations. Les programmes PRODAS et EVARS du PF tendent à inclure davantage la notion de plaisir ainsi que les enjeux socio-affectifs des droits sexuels. Cependant, il nous semble nécessaire d'aller plus loin dans la remise en question des normes affectives et conjugales induites par l'hétéronormativité.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place différents moyens pour construire autrement le rapport intra et interpersonnel.

LE PLANNING FAMILIAL DÉFEND LES MODÈLES DE VIES AFFECTIVES ET RELATIONNELLES COMME ENJEU POLITIQUE ET S'OUTILLE SUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE CEUX-CI.



#### 2.1.5. TRAVAILLER SUR LA PORNOGRAPHIE

##### Travailler sur la question de la pornographie

Aujourd'hui 90% des foyers français possèdent un accès internet et les adolescent.e.s ont de plus en plus tôt des smartphones, ordinateur portable ou encore console qui sont de nombreux moyens d'accès à la pornographie, que ce soit dans l'espace domestique ou dans l'espace public.

Dans un premier temps, nous nous interrogeons sur la notion d'interdiction à propos de la pornographie : interdire l'accès à la pornographie chez les adolescent.e.s n'empêchera pas sa visualisation, son accès étant très large et diversifié. D'autant que la première conséquence de l'interdiction a toujours été de renforcer le tabou et soulève également la notion de choix (Interdire revient à faire des choix à la place des personnes concernées).

Par ailleurs, une telle loi revient à condamner tout type de production pornographique, sans prendre en compte la diversité des productions existantes. De nouveaux contenus plus éthiques et/ou rejetant la cishétéronormativité voient le jour, sous la forme de films mais aussi de livres, de bandes dessinées, de podcasts... Cette pornographie, encourageant des sexualités plus diverses et plus respectueuses.

Dès lors, le MFPF veut promouvoir un regard critique fondé sur le consentement envers les productions pornographiques qu'elles soient alternatives ou non. Il y a donc un besoin d'espaces de dialogue et d'accompagnement autour de la pornographie, d'une part afin de déconstruire les stigmatisations subies, qu'on s'y intéresse ou non, d'autre part afin de libérer la parole autour de celle-ci et plus généralement autour des sexualités. De plus, les inquiétudes et les discours ambiants rendent

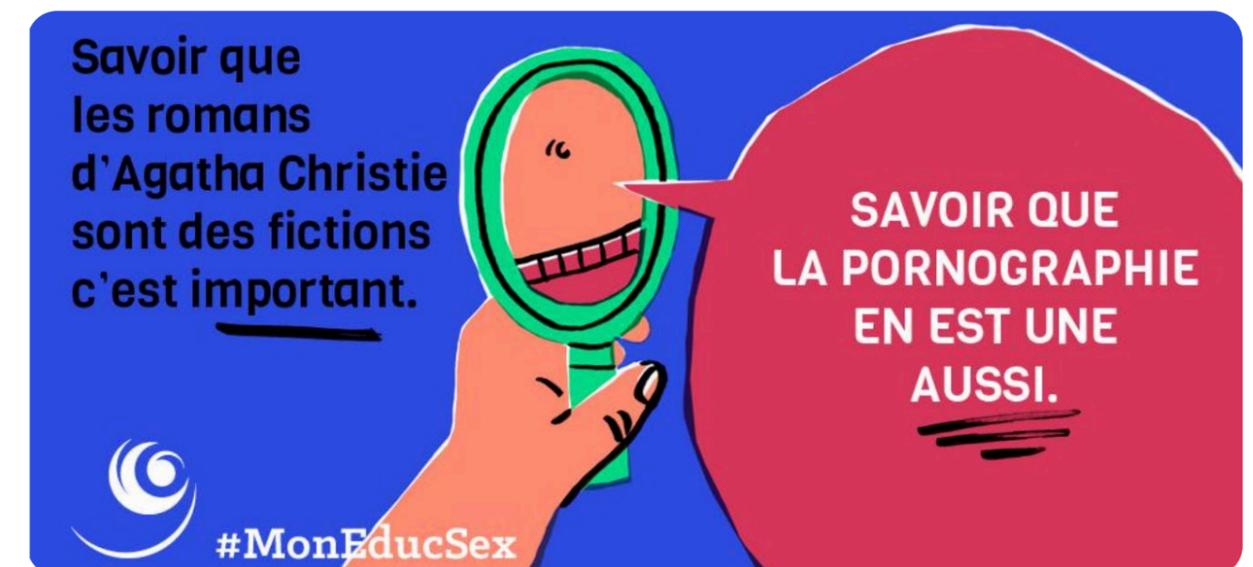
nécessaire un travail d'accompagnement des parents et des personnes impliquées dans l'éducation des adolescent.e.s. Le Planning peut jouer un rôle important pour les outiller.

Dans un deuxième temps, les adolescent.e.s n'utilisent pas seulement la pornographie comme moyen d'accès à des informations mais également comme source d'érotisme, de plaisir, d'excitation et de fantasmes. Ces notions ont leur place dès le début de la sexualité et font partie de l'imaginaire sexuel, nourri par nos expériences, nos envies et nos désirs. En cela, il est essentiel d'aborder la pornographie pas seulement sous l'angle des dangers mais aussi sous l'angle du désir et du plaisir.

Au-delà de la question de la pornographie, ne doit-on pas questionner les lois, leur mise en application et leurs impacts : mettre une limite d'âge à la consommation de pornographie revient à se faire juge de l'âge auquel les adolescent.e.s peuvent avoir une sexualité ce qui entre en contradiction avec d'autres textes autorisant l'accès à la contraception des mineur.es.

Ces réflexions nous invitent à envisager de manière plus large la pornographie et prendre conscience des métiers et des réalités existant derrière ses contenus. Elles nous permettent de questionner les conditions de travail des personnes évoluant dans cette industrie et de réfléchir aux modes de production et poursuivre la réflexion au sein du Planning familial sur le travail du sexe et même du travail au sein de cette société capitaliste et patriarcale.

LE PLANNING FAMILIAL POURSUIT UN TRAVAIL ET UNE RÉFLEXION SUR LA PORNOGRAPHIE.



## 2.2. AGIR AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES ET DÉVELOPPER DES PRATIQUES ADAPTÉES

En tant que mouvement d'éducation populaire, le Planning Familial revendique son souhait que ses militant·e·s, ses représentant·e·s comme **les membres de ses instances de gouvernance reflète la société dans sa diversité.**

Depuis plusieurs années, à travers ses écrits (cf Congrès de 2016) et ses rencontres (Université populaire 2018), le Planning s'est positionné pour la participation, l'inclusion et la représentation des publics en son sein et à tous les niveaux. Le Planning prône d'agir avec les personnes concernées, jamais sans.

### 2.2.1. ACCOMPAGNER ET AGIR AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le programme du PF "Handicap, et alors ?" existe aujourd'hui dans le but de proposer une approche positive de la sexualité et de la vie affective des personnes en situation de handicap, fondée sur la reconnaissance et le respect de leur autonomie sexuelle et affective.

Celui-ci s'appuie sur **la Loi Handicap de 2005** qui a pour objectif une **meilleure insertion dans la société française des personnes handicapées**, en leur permettant l'accès aux mêmes droits que chaque citoyen et en rendant accessible tous les lieux de la vie publique et s'appuie également sur le texte de l'OMS intitulé « Santé sexuelle et Droits sexuels » de 2002.

Par ce biais, le PF se positionne d'ores et déjà comme **structure relais et ressource concernant ces questions.** Cela passe par la mise en place de formations, de groupes de parole et de temps de travail spécifiques autour des 4 axes interdépendants (personnes en situation de handicap, familles, professionnel·le·s et institutions) qui permettent de doter les actrices et les acteurs de terrain d'outils

et de ressources pour répondre concrètement aux attentes et questions sur la vie affective, sexuelle et relationnelle des personnes accompagnées.

Dans cette optique, il semble donc primordial de souligner et renforcer toutes les mesures pouvant permettre l'accessibilité des services et missions du PF à tous les types de handicaps, de la façon la plus concrète possible.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS, COLLECTIFS DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACTEURS DE TERRAIN.**



### Reconnaître l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur vie et santé sexuelle

**Historiquement, les personnes handicapées ont été reniées de leur autonomie.** En effet, les premières données sur la contraception forcée des personnes handicapées remontent aux années 1990.

Aujourd'hui, ces problématiques restent présentes, en 2012, 15 jeunes femmes qui ont subi de la contraception, avortement et stérilisation forcée ont porté plainte afin de faire reconnaître la maltraitance qu'elles ont vécue. **La cour européenne des droits de l'Homme a conclu qu'aucun droit n'a été enfreint.** Les lois en vigueur sur le sujet restent vagues et rien n'interdit l'avortement, la contraception et la stérilisation forcée. L'Inspection générale des affaires sociales dit qu'il faut pouvoir imposer momentanément une contraception à une personne.

De plus, aucun texte de loi n'encadre la contraception des personnes handicapées. Il est de ce fait **primordial de se placer contre ces pratiques** et permettre un meilleur accompagnement des personnes handicapées en recherche de contraception ou de volonté de grossesse.

Il est nécessaire de faire pression sur le gouvernement pour reconnaître un droit au choix d'avoir une contraception ou non.

En s'opposant à la contraception forcée des personnes avec un handicap. En permettant un soutien aux personnes concernées. En donnant des informations sur la contraception facile à comprendre

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À PORTER UN PLAIDOYER POUR UNE LOI ENCADRANT LA CONTRACEPTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**

### Sexualité des personnes en établissements sociaux et médico-sociaux : pour le développement des compétences psychosociales et de la vie affective, relationnelle et sexuelle

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle n'est pas abordée dans tous les établissements recevant des personnes en situation de handicap.

**Les personnes handicapées ne sont pas considérées comme sexuées** même si, depuis plus de 20 ans, on entend beaucoup parler de handicap et de sexualité. Les professionnel·le·s comme les proches ont tendance à projeter leurs jugements moraux et leur propre représentation d'une sexualité « de personne valide » représentation qui fait obstacle à l'écoute et à la perception de la réalité.

**L'ultime tabou étant la peur de la reproduction du handicap**, qui réduit l'approche de la sexualité à la prévention des grossesses et donc à une contraception sans choix éclairé des personnes, seul moyen de se prémunir du risque de grossesse.

Dans le secteur médicosocial, les formations initiales ne proposent pratiquement pas de modules de formation en éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Les éducateur·rice·s font de l'éducation sexuelle comme ils le peuvent puisque, dans le cadre de leurs activités, il·elle·s sont confronté·e·s aux questionnements des personnes handicapées, à leurs désirs, leurs difficultés, leurs frustrations.

Aussi, pour le Planning familial, il est **indispensable d'accompagner le développement des compétences psychosociales et de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes handicapées.**

Le Planning familial s'engage à exiger l'application de la loi Aubry (application de la loi de 2001) dans les établissements médico-sociaux.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À PORTER UN PLAIDOYER POUR DES MODULES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE DANS LES FORMATIONS D'ÉDUCATEUR·RICE·S**

### Vers la reconnaissance et l'accompagnement sensuel et sexuel en France et au sein du mouvement

Il persiste un tabou en matière de sexualité et notamment lorsqu'il s'agit d'aborder celle des personnes en situation de handicap et une absence de reconnaissance d'une vie sexuelle et intime chez ces dernières.

La revendication du droit de disposer pleinement de son corps n'est pas totalement juste car pour certaines personnes, le fait de se toucher soi-même est impossible. Le recours à un.e accompagnant.e sensuel.le et sexuel.le s'inscrit dans ce contexte précis, à ce jour, il n'existe aucune loi en France encadrant le recours à un.e accompagnant.e sensuel.le et sexuel.le pour les personnes en situation de handicap qui en feraient la demande. Dans la mesure où ce service est tarifé, il est aujourd'hui assimilé à de la prostitution.

En tant qu'association féministe et d'éducation populaire, dont le principe est de faire valoir la parole des personnes concernées, n'est-il pas important d'accompagner le choix, les prises de décisions des personnes, sans jugement et en abordant la sexualité comme source d'épanouissement possible dans la vie des personnes.

LE PLANNING FAMILIAL SOUTIENT LES **MOBILISATIONS ET REVENDICATIONS** DES PERSONNES CONCERNÉES ET DES ASSOCIATIONS DEMANDANT LA RECONNAISSANCE DE L'ACCOMPAGNEMENT SENSUEL ET SEXUEL.

LE PLANNING FAMILIAL SOUHAITE ENGAGER UN **TRAVAIL COLLECTIF** POUR RÉFLÉCHIR AUX CONDITIONS DANS LESQUELLES L'ACCOMPAGNEMENT SENSUEL ET SEXUEL POURRAIT ÊTRE LÉGALISÉ.



### 2.2.2. ACCOMPAGNER ET AGIR AVEC LES PERSONNES LGBTQI+

#### Droits des personnes trans et intersexes

##### Droits des personnes trans\*

La transphobie est encore profondément ancrée en France, et elle le restera tant que la transidentité sera psychiatisée.

Dans l'étude la plus récente (Espineira et Alessandrin, 2014) **8 personnes trans sur 10 ont été victimes de discriminations transphobes au cours de leur vie**. La transphobie entraîne une exclusion sociale, scolaire, professionnelle, un moindre accès aux soins généraux et de graves conséquences sur la qualité de vie des personnes trans (Dilcrah). Cette transphobie relationnelle n'est que la part visible d'une transphobie systémique qui incarne, dans

les institutions médicales et juridiques françaises, **l'obstacle majeur à la santé physique et mentale des personnes trans**.

Le Planning familial s'engage à porter les revendications suivantes :

- Accès libre, gratuit et rapide au changement d'état civil sur simple déclaration de consentement éclairé devant un officier d'état civil
- Soutien, notamment juridique, des personnes impliquées sur ces questions
- Formation aux enjeux trans de tous les acteur·trices de la société civile, en commençant par la police et les magistrat·e·s
- Formation des EVARS et CPEFs, en incluant systématiquement des savoirs communautaires, et inclusion des personnes trans dans la communication et les actions du Planning familial
- Respect de l'identité de genre dans les milieux professionnels et scolaires, dont l'accès à certains espaces (vestiaires, toilettes ou dortoirs)
- Respect des droits en milieu carcéral (continuité de traitement, assignation dans un quartier correspondant à l'identité de genre)
- Libre choix des personnes pour leurs parcours médicaux, remboursés et d'accès universel
- Dépathologisation et dépsychiatisation effective des transidentités, et révision complète du protocole de la Haute Autorité de Santé
- Accompagnement respectueux des personnes trans mineures, et accès aux bloqueurs de puberté, sur le modèle de la loi du 4 juillet 2001 qui pose une dérogation à l'application de la règle générale du consentement des titulaires de l'autorité parentale
- Binders, packers, culotte gaffs et autres outils de transition gratuits et accessibles



- Accès à la PMA et respect des droits des parents trans
- Accès à la conservation des gamètes
- Régularisation de toutes les personnes trans migrant·es sans papiers
- Reconnaissance du genre « non binaire » dans le droit français (carte d'identité, formulaires administratifs)
- Promotion de l'écriture inclusive et des pronoms « ielle, iel »
- Lutte contre la violence que représente le fait de mégenrer les personnes concernées.
- Utilisation des pronoms et prénoms choisis, et non le dead name (prénom de naissance).
- Développement des partenariats privilégiés avec les associations locales sur la transidentité
- Déconstruction des stéréotypes et assignations de genre liés à la transidentité et à la non binarité dans les interventions.
- Défense et développement de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement de l'entourage des personnes concernées.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **INTENSIFIER LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES TRANS**.

## Droits des personnes intersexes

Les personnes intersexes représentent 1,7% des naissances mondiales. Elles subissent des violences sociales et médicales pour les « normaliser ».

### Le Planning familial s'engage à :

- Développer des **partenariats réguliers** avec les associations concernées
- Prendre en compte les **personnes intersexes** dans ses supports de communication
- Revendiquer l'arrêt immédiat des mutilations des personnes intersexes et combattre les chirurgies mutilatrices et traitements hormonaux imposés
- Développer des **campagnes de sensibilisation** aux thématiques intersexes pour le grand public et les professionnel·les de la santé (notamment en pédiatrie et en psychiatrie)
- Lutter pour faire reconnaître l'**intersexophobie** comme motif de discrimination reconnu par le droit français
- Lutter pour un **accès** par les personnes intersexes à leur dossier médical
- Faire connaître au **grand public** et auprès des politiques les problématiques intersexes
- Lutter pour l'**autodétermination libre** et éclairée des personnes intersexes
- Se mobiliser auprès des centres hospitaliers pour un **accès total et rapide** des personnes intersexes à leur dossier médical
- Accompagner les personnes intersexes pour faire respecter leurs **droits**
- Proposer au CIA de discuter d'éventuels **amendements**
- Inclure dans son programme de **formation** auprès des professionnel·le·s de santé (gynécologues, infirmier·e·s, sage-femmes, médecins...) les thématiques intersexe.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **INTENSIFIER** LA DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES INTERSEXES.

## Pour un accompagnement médical des parcours de transition

Partons de nos constats :

- un manque d'accès cruel à des parcours de transition respectueux et bienveillants sur l'ensemble du territoire français qui continue d'être une réalité en 2022 et explique qu'environ 50% des personnes accompagnées en Isère viennent d'ailleurs en France.
- une prévalence accrue des risques suicidaire et infectieux (notamment) dans les communautés trans

Nous travaillons, comme ailleurs dans le mouvement avec une **approche globale en santé sexuelle et affective** et pouvons ainsi affirmer qu'en accompagnant les personnes sur les aspects médicaux de leurs parcours de transition, nous ouvrons d'autres portes : prévention combinée, prévention des risques suicidaire et infectieux et accompagnement sur les questions de santé mentale et sur le volet social.

**Il ne suffit pas d'acter un soutien pour soutenir. Il faut soutenir matériellement, financièrement, politiquement pour soutenir concrètement.**

Le Planning familial s'engage pour défendre la possibilité pour les médecins généralistes de prescrire des hormones dans le cadre du parcours de transition (primo prescription) et se mobilise pour favoriser la constitution de réseaux de médecins sensibilisés et impliqués dans les parcours de transition.

LE PLANNING FAMILIAL POURSUIT SON PLAIDOYER POUR PROPOSER  
UN **ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL** POUR LES PERSONNES  
TRANS EN PARCOURS DE TRANSITION.



## Santé sexuelle des vies, des lesbiennes et des femmes qui font du sexe avec des femmes : inclusion des femmes queer dans la santé sexuelle

Alors que les lesbiennes membres du Planning se mobilisent pour les droits à la santé sexuelle et reproductive de tout.e.s, les questions relatives à la santé des lesbiennes sont sous-traitées et pas assez prises en compte. Or les lesbiennes font donc face à la fois au sexisme et à la lesbophobie. Par conséquent, leurs identités, leurs besoins et les discriminations qu'elles subissent sont invisibilisés.

- Le MFPF exige que les lesbiennes et bi, cis ou trans, aient **accès aux soins** de manière absolument inconditionnelle, dans des conditions adaptées à leurs expériences et à leurs vies, sans jugement et sans oppression.
- Le MFPF revendique que la France mette en place **une vraie politique d'accueil** des personnes LGBTI persécutées dans leur pays d'origine, et des personnes séropositives qui n'ont pas accès à des soins, et de mettre fin aux expulsions et à la répression des migrant.e.s.
- Le MFPF poursuit son engagement pour que nous ayons toutes et tous accès à **l'égalité** en matière de santé sexuelle et de médecine. Mener des actions pour informer et sensibiliser sur la santé sexuelle des lesbiennes, qu'elles soient cis ou trans, et des femmes et/ou personnes à vulve ayant des rapports avec des femmes et/ou personnes à vulve et inclure les FSF dans l'éducation sexuelle et la prévention.
- Le Planning familial doit s'emparer de ces thématiques en proposant des **campagnes** nationales spécifiques. Intégrer plus volontairement la lutte contre la lesbophobie dans ses combats en menant des partenariats et actions communes avec les associations de personnes concernées, en s'associant aux journées dédiées, comme par exemple la journée de visibilité lesbienne du 26 avril. Cette mobilisation s'articule avec celle contre la biphobie et la transphobie.
- Le Planning familial s'engage à **défendre cet accès** aux soins et à la réduction des risques, pour l'accès de toutes et tous aux techniques de procréation médicalement assistée, sans conditions. Il s'engage à accompagner les personnes concernées dans leur parcours de PMA. Mettre en place des conditions qui

vont permettre, en interne du mouvement, de fédérer les forces mobilisées contre la lesbophobie et pour la santé sexuelle des lesbiennes.

- Le Planning familial exige que soient mises à bas les **discriminations d'État**, incarnées notamment par le refus de permettre aux hommes trans l'accès à la PMA et par un parcours « spécial » lesbiennes qui leur réserve un statut juridique particulier.
- Le Planning familial lutte pour une **égalité pleine et entière** de toutes et de tous concernant la procréation et la possibilité de choisir sa parentalité.
- Le Planning familial exige des **financements** à la hauteur des besoins pour les associations de prévention et de réduction des risques : des financements qui permettent des interventions en milieu scolaire par des personnes formées et rémunérées car les LGBTIphobies s'apprennent malheureusement trop souvent à l'école.
- Le Planning familial exige que l'Etat et les pouvoirs publics **cessent d'invisibiliser** les sexualités lesbiennes et minorisées, et organisent des campagnes de prévention spécifiques
- Le Planning familial exige des **financements qui permettent des formations**, pour organiser des formations à destination des ADs et que les professionnel·le·s de santé et de l'accueil ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux puissent être en capacité de recueillir la parole spécifique des lesbiennes, des bisexuelles, cis ou trans, dans leurs parcours de vie. Des financements pour aller intervenir dans les espaces communautaires, où la prévention sur les violences ou la santé sexuelle est, comme partout ailleurs, nécessaire. Car les couples lesbiens ne sont pas à l'abri des violences conjugales et intrafamiliales. Trop souvent, ces vécus sont minimisés voire ignorés, et les lesbiennes et bisexuelles qui subissent ces violences ne trouvent aucun espace pour trouver de l'aide et le soutien dont elles ont besoin.
- Reconnaître les **FSF** comme une population touchée par les IST
- Permettre un meilleur accès aux **outils de protection** comme les digues dentaires

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **INTENSIFIER** SON PLAIDOYER  
EN Y INTÉGRANT SYSTÉMATIQUEMENT **LES FEMMES AYANT DES  
RELATIONS SEXUELLES AVEC DES FEMMES**, QU'ELLES  
SOIENT LESBIENNES, BISEXUELLES, CIS, TRANS.

### 2.2.3. ACCOMPAGNER ET AGIR AVEC LES PERSONNES MARGINALISÉES ET ÉLOIGNÉES DU DROIT.

#### Élargir l'accès du Planning familial aux populations éloignées de notre association

Comment le Planning familial peut élargir ses actions à une population qui aujourd'hui en bénéficie peu ou pas du tout et cela pour diverses raisons: manque d'information, frein linguistique, situation géographique, poids religieux et culturel... et notamment vers des populations précaires. Nous avons fait le constat à plusieurs reprises (lors des forums, manifestations...), de la non-connaissance ou du peu de connaissance des actions du PF auprès de ces populations.

L'objectif est :

- De **recenser les pratiques**, outils et les projets existants dans des ADs
- De **recenser les programmes** et types de subventions pour ces actions
- De les compléter par des nouvelles actions issues d'une réflexion partagée
- D'identifier des **associations** et structures qui interviennent déjà avec ces populations avec lesquelles nous pourrions nouer des partenariats
- D'élaborer des outils, des formats adaptés à ces publics à l'instar de l'outil « Réponses pour Elles » par l'association IKAMBERE.

LE PLANNING FAMILIAL **POURSUIT SON ENGAGEMENT**  
AUPRÈS DES POPULATIONS QUI EN SONT ÉLOIGNÉES.

#### Pour une présence renforcée du Planning familial en milieu rural

Les principes d'égalité et d'unité territoriale de la République proclamés par la constitution impliquent un égal accès des citoyen.nes français.e.s aux droits ainsi qu'aux services publics sur l'ensemble du territoire national.

Pourtant, si les inégalités entre les femmes et les hommes touchent tous les milieux sociaux, **les femmes en milieu rural sont confrontées à des difficultés supplémentaires** et leur situation est souvent méconnue : on estime que près de la moitié des féminicides a lieu en milieu rural.

Pour les victimes, c'est la **double peine**, car elles sont plus isolées, moins protégées. Elles ont encore moins qu'ailleurs accès aux associations, services publics ou professionnels de santé, ce qui nuit au repérage et à leur prise en charge.

Par ailleurs, le risque d'être touché par le **chômage et la précarité** est plus important pour les femmes dans les territoires ruraux : dans les communes rurales les moins denses, 21 % des femmes salariées ont un contrat précaire contre 13 % dans les communes les plus urbaines. Les freins à l'emploi persistent et sont multiples, qu'il s'agisse des barrières familiales, des freins psychologiques, des problématiques d'accueil des enfants, mais aussi de la mobilité.

L'action du Planning familial doit s'inscrire résolument dans cette stratégie et trouver les moyens de la développer :

- En impliquant les financeurs et les politiques ;
- En renforçant prioritairement l'accès à l'information sur la contraception, l'interruption volontaire de grossesse (IVG), les soins gynécologiques et la santé sexuelle de manière plus large
- En améliorant la connaissance des dispositifs locaux et nationaux d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences et facilitant l'accès à l'information pour les femmes victimes de violences en développant des permanences d'accueil
- En construisant avec tous nos partenaires les réseaux nécessaires car nous y arriverons ensemble.

LE PLANNING FAMILIAL **POURSUIT ET RENFORCE**  
SA PRÉSENCE EN MILIEU RURAL



### Droits des personnes migrantes

Être sans papiers, sans droits c'est être en très grande vulnérabilité. Les personnes ainsi stigmatisées par leurs **statuts administratifs** se voient interdire l'accès au travail, au logement et exercent difficilement leur droit d'accès au système de santé.

Dans ce contexte de **très grande précarité**, les femmes sont plus vulnérables et souvent à l'intersection de violences multiples, de chantage à l'hébergement, de contraintes économiques les poussant à rester dans des situations de violences



conjugales et familiales. Notre démarche féministe d'éducation populaire, au sein de squats et de campements, est régulièrement sollicitée dans la construction de liens, permettant l'allègement des charges mentales des femmes et mères de famille en grande détresse. Le Planning familial se tient auprès de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, et doit l'être, que ces violences aient été perpétrées là-bas, ici ou sur leur parcours migratoire. Il nous faut alors créer une coordination dans nos localités pour constituer **un réseau cohérent d'entraide féministe** et notamment tenter d'obtenir des « lits » d'hébergements d'urgence 115 en attendant les placements adaptés. Il est également essentiel de travailler à une prise en charge départementale voire nationale.

Parmi les personnes exilées, il y a également des personnes LGBTQI+. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de statistiques claires et précises sur le nombre de personnes demandeuses d'Asile dans l'Union Européenne pour des questions relatives à leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Or, sur le terrain, nous savons que ces personnes sont présentes, ayant demandé l'Asile pour ce motif ou non. Le **manque de statistiques** participe à l'invisibilisation de ces personnes et de ces persécutions particulières relevant pourtant d'une problématique systémique. Nous tentons de construire des coordinations de terrains avec les associations s'occupant des Mineur.e.s isolé.e.s et les associations qui accompagnent les migrant.e.s LGBTQI+ dans leurs démarches et procédures.

Revendications et perspectives :

- Le Planning familial demande le **respect inconditionnel du droit d'asile** pour toute personne en danger (pauvreté, conflits, difficultés sociales et politiques, discriminations, problèmes environnementaux..) dans son pays d'origine
- Le Planning familial doit se mobiliser pour visibiliser la **lutte des personnes exilées**, faire entendre leurs voix, défendre et faire reconnaître leurs droits
- Le Planning familial continue son action et renforce sa présence de terrain avec des **actions de prévention** concernant les différents types de violences (sexistes, sexuelles, conjugales) et des actions de sensibilisation aux problématiques de genre en direction des personnes migrant.e.s.
- Le Planning familial doit **renforcer sa place** auprès des jeunes migrant.e.s isolé.e.s ou non
- Le Planning familial doit soutenir la mobilisation pour l'**obtention de statistiques** concernant les personnes exilées suite à des persécutions dues à leur identité de genre et/ou à leur orientation sexuelle
- Il faut soutenir les coordinations dans nos localités pour avoir des « **lits** » d'hébergements d'urgence en attendant les placements adaptés
- Le Planning familial se mobilise contre les politiques européennes **qui criminalisent** les déplacements et tuent aux frontières (terrestres comme maritimes)

LE PLANNING FAMILIAL DOIT **INTENSIFIER SON PLAIDOYER POUR LA DÉFENSE DES DROITS** DES PERSONNES MIGRANTES QUELLE QUE SOIT LEUR IDENTITÉ DE GENRE OU ORIENTATION SEXUELLE ET **DÉNONCER LES VIOLENCES DONT ELLES SONT VICTIMES**

#### 2.2.4. ACCOMPAGNER ET AGIR AVEC LES AÎNÉ.E.S.

##### Accompagner et agir avec les aîné.e.s dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle

La vie affective, relationnelle et sexuelle constitue un facteur essentiel d'épanouissement et d'équilibre. Chacun.e peut y prétendre quel que soit son âge. Cependant, le plaisir, le désir et la création des liens chez les plus âgé.e.s dérangent le plus souvent. La solitude, les besoins affectifs et sexuels se révèlent souvent **difficiles à aborder et à vivre** pour les personnes âgées, particulièrement celles qui vivent en Institution.

Le fait de ne pas penser / de nier la sexualité des seniors a plusieurs conséquences sur l'éducation à la sexualité pour ces tranches d'âge, sur la prévention des IST/MST, sur la possibilité des personnes en EHPAD d'avoir une vie sexuelle - problématique qui rejoint celle de la sexualité en institution fermée, comme le milieu pénitentiaire, les longs séjours hospitaliers pour trauma, rééducation ou psychiatrie.

Les institutions fermées ne permettent pas (forcément) à leurs résidents de s'épanouir dans leur vie sexuelle et affective. Dans le cas des EHPAD par exemple, il est **nécessaire de former le personnel médico-social** (travailleurs sociaux, soignants, cadres, etc.) pour qui la sexualité des personnes âgées peut être vue comme "gênante" et qui peut avoir des préjugés sur le sujet. Il est nécessaire également de permettre aux résidents de s'exprimer sur le sujet et d'accéder à une certaine intimité.

Enfin, **la prévention et l'accès au dépistage des IST/MST** chez les résidents doit être facilitée. En parallèle de la problématique d'accès à une sexualité épanouie pour les résidents d'EHPAD, se pose la question des violences sexuelles. Il peut être difficile d'identifier les **situations de violences et de non-respect du consentement** quand certain-e-s des partenaires ont des atteintes neurologiques. Ces situations sont compliquées à gérer par les équipes, qui doivent pouvoir être formées à ce sujet, mais également disposer d'une écoute, de relais et de moyens pour y faire face.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **LUTTER CONTRE L'ÂGISME** ET À DÉVELOPPER UNE **APPROCHE POSITIVE** DES SEXUALITÉS ET UN ACCOMPAGNEMENT AUX VIES AFFECTIVES, RELATIONNELLES ET SEXUELLES DES AÎNÉ.E.S.

#### 2.2.5. AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

##### Gratuité et accessibilité produits menstruels pour toutes

La précarité menstruelle, c'est-à-dire la difficulté ou l'impossibilité de se procurer des supports menstruels, touche tous les mois **plus de 1.7 millions de personnes** en France. Cette année, l'État français a débloqué **4 millions d'euros** pour lutter contre la précarité menstruelle. Outre-Manche, l'Écosse a débloqué 11 millions d'euros la même année pour rendre totalement gratuit l'accès aux produits périodiques.

Le montant alloué en France est insuffisant et ne peut permettre de garantir leur accès à toutes, et donc de répondre aux problématiques causées par la précarité menstruelle. Le Planning familial ne doit pas pallier le rôle de l'Etat.



- Nous revendiquons un **accès à la gratuité** des produits menstruels pour toutes.
- Nous revendiquons la mise à disposition des supports menstruels au sein de tous les collèges, lycées et universités de France, par la mise en place de **distributeurs dans les toilettes** par exemple et dans toutes les structures accueillant du public afin d'atteindre la gratuité pour toutes. Afin de permettre à tout le monde, et notamment aux personnes transmasculines, d'y avoir accès, ces distributeurs pourraient se trouver dans **toutes** les toilettes et pas seulement celles destinées aux personnes identifiées comme femmes.

- Nous défendons un accès à des produits biologiques qui présentent **moins de risques** pour la santé des personnes menstruées et exiger, avec d'autres associations, des produits menstruels moins risqués pour la santé (une transparence des fabricants sur la composition des produits menstruels, des études sérieuses sur la nocivité des substances présentes, exiger une réglementation pour la limitation de ces substances).
- Le Planning s'engage à utiliser un **vocabulaire plus positif** pour désigner les produits menstruels permettant de changer l'image et les idées préconçues autour des règles (sales, dont il faut se protéger, dangereuses, dégradantes...), et ainsi limiter l'usage des mots 'protection' et 'hygiénique'.

Afin de porter cette orientation, le Planning s'engage à maintenir la feuille de route précarité menstruelle débutée en 2021.

LE PLANNING FAMILIAL CONTINUE SON ENGAGEMENT ET SON PLAIDOYER DANS LA **LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE.**

#### 2.2.6. RECONNAISSANCE ET LUTTE CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE

##### S'engager pour faire reconnaître les spécificités de l'endométriose

Il existe des endométrioses, les enjeux en terme de **prise en compte des douleurs**, de l'errance ou de la prévention du diagnostic de la maladie s'explique également par le manque de formation des professionnel.le.s de santé. Le Planning familial combat tous **les préjugés notamment sur la douleur** ressentie lors des cycles menstruels, supposée normale et revendique une écoute inconditionnelle pour une meilleure prise en compte des douleurs pelviennes et lombaires. Ces dernières sont à l'origine de multiples difficultés pour les personnes concernées, sur un plan organisationnel, relationnel, affectif, sexuel, émotionnel. Le groupe de travail de cette feuille de route a ainsi mis en place une visioconférence en interne (en partenariat avec Endomind), une enquête pour chiffrer le nombre de personnes abordant le sujet, proposé la construction d'un item Endométriose sur le RDPF ainsi que sur la

PTIC du Numéro Vert National IVG-CONTRACEPTION-SEXUALITÉS. Le groupe a également travaillé sur la création aux fins de diffusion d'affiches et Flyers co-logotées ENDomind/Planning familial/ NVN 0800 08 11 11.

Le Planning s'engage à plaider auprès des autorités compétentes pour la reconnaissance de l'endométriose comme **enjeu de santé publique**. Le mouvement poursuivra ses actions déjà en cours sur ce sujet et développera la communication et la formation de ses équipes salariées et bénévoles pour que l'endométriose soit une thématique maîtrisée et enracinée dans les actions des ADs (pour un meilleur accueil, une meilleure prévention, la création de groupes de parole, l'information des personnels médicaux des établissements dans lequel intervient le Planning sur cette maladie).

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **POURSUIVRE LA FEUILLE DE ROUTE ENDOMÉTRIOSE** AINSI QUE SON PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ENDOMÉTRIOSE COMME **ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE.**

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **CONTINUER SON TRAVAIL** NAU SEIN DU MOUVEMENT POUR UNE **MEILLEURE VISIBILITÉ** DE L'ENDOMÉTRIOSE ET UNE **FORMATION** DE SES ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES.



## 2.2.7. LUTTE CONTRE LA GROSSOPHOBIE

## Lutter contre la grossophobie

La grossophobie tue. La grossophobie tue des personnes de toutes tailles et en particulier les jeunes filles (développement de troubles alimentaires et dysmorphiques, harcèlement poussant au suicide, prise de pilules amaigrissantes et chirurgies bariatriques). Les personnes grosses sont moins embauchées et moins bien payées. C'est un **problème systémique et politique**. Près d'une jeune femme sur deux (47%) est touchée par les discriminations liées à l'obésité et particulièrement les adolescentes.

## Le Planning familial s'engage :

- dans la lutte contre la grossophobie dans l'accès aux soins et à la prise en charge médicale et cela commence en interne par ces pratiques.
- à informer ou à augmenter l'information auprès des personnes concernées et du public sur cette indication.
- à informer ou à augmenter l'information auprès des professionnel.le.s de santé et des pharmacienn.e.s.
- à mener une étude sur l'efficacité de la contraception d'urgence et plus largement sur les méthodes de contraception.
- à offrir des espaces de parole en non mixité pour les personnes grosses, dans le but d'aborder l'accès à la santé, le corps, l'estime de soi, les violences intrafamiliales et publiques, le harcèlement scolaire, la vie affective et sexuelle, liés à la grossophobie.
- à inclure la prévention contre la grossophobie dans les formations et animations ainsi que dans ses accueils (matériel médical adapté, matériel de prévention adapté).

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE POUR L'**INCLUSION DES PERSONNES GROSSES**, LEUR ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX ET LEUR ACCÈS **NON-JUGEANT** À CES SERVICES. .

## Pour une étude sur l'efficacité de la pilule de contraception d'urgence chez les personnes de plus de 75 kg

Une étude a montré que la pilule d'urgence Norlevo était **moins efficace** chez les personnes de plus de 75 kg et serait inefficace pour celles de plus de 80kg.

Le DIU au cuivre serait alors la méthode de contraception d'urgence la plus efficace or, cette contraception a de nombreux inconvénients dans l'urgence (plusieurs rdv avant de placer un DIU, peu de place pour un rdv rapide, si pas de sécurité sociale plus chère que la pilule d'urgence). En décembre 2020, Laurence Rossignol a porté une question sur le défaut de la contraception d'urgence auprès du ministère des solidarités et de la santé qui est restée **sans réponse**.

Non sans effet, les personnes étant mal informée par **manque d'accès à une information** dissimulée ou a minima non diffusée, la prise d'une contraception inadaptée augmente les risques de grossesses non désirées, la hausse du recours à l'avortement, et le risque de violences gynécologiques et obstétricales dues à la grossophobie ambiante dans le milieu médical. Avoir accès à une contraception qui ne fonctionne pas, ce n'est pas avoir accès à la contraception.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **DEMANDER UNE ENQUÊTE SUR L'EFFICACITÉ DES PILULES D'URGENCE SUR LES PERSONNES DE PLUS DE 75 KG ET L'ACCÈS À UNE CONTRACEPTION D'URGENCE EFFICACIE** POUR CES PERSONNES.



## 2.3. AGIR, (SE) FORMER ET (S')OUTILLER

L'éducation populaire reconnaît à chaque personne la volonté et les capacités de progresser et de se développer, quel que soit son âge, son identité de genre, ses origines. C'est une éducation des personnes par les personnes, sans relation de professeur à élève. Le partage des connaissances et des pratiques est mutuel, **on se construit ensemble à partir des expériences de chacun.e**. L'objectif est de s'épanouir et de trouver sa place de citoyen.ne, afin de contribuer à la transformation de la société. L'éducation populaire sous-tend toute l'action du Planning familial depuis sa création en 1960, elle place les personnes au cœur de leurs apprentissages. Elle les accompagne dans le développement de **savoirs, savoir-agir et savoir-être**, qui se construisent à partir de leurs propres expériences. Elle les accompagne aussi dans le partage et la mise en commun de ces savoirs, favorisant ainsi la construction collective de nouveaux savoirs. Elle vise à rendre **accessible l'information et les différents savoirs** à celles et à ceux qui y ont moins accès. Une démarche d'éducation populaire rend les personnes plus confiantes dans leur potentiel et plus conscientes de leurs droits. Elles peuvent analyser leur situation et développer un **esprit critique** permettant de concevoir, proposer et mettre en place des solutions à leurs problèmes individuels et collectifs.

L'éducation populaire encourage le débat, le questionnement et la confrontation des perceptions sur un **mode égalitaire**. Elle participe au développement d'un sentiment d'indignation face aux inégalités. Les personnes sont mieux informées, plus responsables et confiantes en leurs capacités. Elles ont aussi la possibilité d'**expérimenter la force du collectif** pour agir ensemble et développer des alternatives pour le futur. Grâce aux échanges d'expériences, elles développent des compétences techniques qui les invitent à **passer à l'action** et qu'elles peuvent transférer à d'autres domaines. L'estime de soi grandit. En partageant certains problèmes, les individus atteignent un niveau de conscience collective, puis de conscience sociale (les problèmes individuels et collectifs sont influencés par des facteurs sociétaux) et enfin politique au sens non partisan du terme (la solution à ces problèmes réside dans le changement social et l'action politique). La démarche d'**éducation populaire** du Planning familial est également féministe.

## 2.3.1. DES NOUVELLES APPROCHES ET DES OUTILS D'ÉMANCIPATION, UNE ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE

## Faire de la culture et des arts un outil d'émancipation pour l'égalité des genres

Différentes approches d'éducation populaire sont utilisées par le Planning familial pour aborder la question du genre. Parmi elles, **le biais de l'art et de la culture** permet de répondre à de multiples enjeux : déconstruire les stéréotypes de genre, identifier les préjugés et les assignations de genre, lutter contre les discriminations, les inégalités et les violences mais aussi construire une réflexion critique sur les représentations, les constructions sociales et culturelles, les évolutions des normes ou encore l'impact des images...

Passer par des **supports culturels**, comme des œuvres d'art, des musiques, du cinéma, du théâtre permet à la fois d'aborder les notions d'égalité mais apporte aussi une **ouverture sur les arts à des publics** qui n'y ont pas forcément accès. Il permet également une ouverture sur le monde, d'une ouverture sur sa ville ou son territoire.

Aborder l'égalité des genres par la culture, c'est également découvrir comment les femmes, les hommes et les personnes de genres non binaire.s **sont représenté.e.s selon les époques et les continents** au travers des Arts. C'est aussi contribuer à rendre visibles les créatrices d'hier et d'aujourd'hui, oubliées et effacées de l'histoire et de l'histoire de l'art.

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **S'APPUYER SUR L'ART ET LA CULTURE** POUR ABORDER LES SUJET QUI PORTENT LES VALEURS DU MOUVEMENT.

À TRAVAIL ÉGAL,  
SALAIRE ÉGAL,  
C'EST LA LOI !

**Le numérique : un enjeu au Planning familial**

En 2022, une personne qui cherche une information se connecte sur internet. Le Planning familial y est présent via les réseaux sociaux, un site web etc... Des ADs, notamment pendant les confinements, ont investi les réseaux sociaux pour informer, écouter et accompagner les personnes.

Face à ces transformations nous appelons à la définition d'une **stratégie de communication et de développement des outils numériques d'information** en prenant en compte les enjeux liés à ce changement de paradigme :

- **adapter les moyens économiques et les métiers**: budgets de conception, d'animation, référencement conséquents
- **répondre aux besoins des publics cibles**: orienter-informer et faire du plaidoyer sont des objectifs différents
- **développer et mettre en valeur de nouveaux outils** : webinaires, formations en ligne, développement d'annuaires géolocalisés, d'outils de e-santé..
- **élaborer et développer nos interventions sur les réseaux sociaux**

Des moyens et des savoirs faire existent au sein des ADs, ils peuvent être mutualisés sous la coordination du mouvement afin de donner une envergure nationale à la dynamique en cours.

L'idée de **mutualiser le tchat** en fait partie. Une plateforme est en cours de construction pour cela. Mais pour que ce projet soit durable, il est primordial de construire un modèle du même type que le Numéro vert, avec des référentes régionales à même de faire vivre ce site en région, des budgets dédiés et conséquents au regard des postes de dépenses indispensables : développement, tchateur.euse.s, publicité, communication en ligne et événements à la rencontre du public pour le faire connaître, sponsoring sur les réseaux sociaux, etc.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS NUMÉRIQUES ET D'INFORMATIONS, À TROUVER DES MOYENS HUMAINS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELS.**

**2.3.2. DES ESPACES D'AUTO-ORGANISATION POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ FÉMINISTE****La non-mixité comme moyen de lutter contre les oppressions**

En France, les événements et actions en non-mixité existent depuis de nombreuses années, également au sein des mouvements tels que le MLF, MLAC mais aussi au Planning familial. La question de la non-mixité n'avait alors **jamais été questionnée** par le gouvernement. Récemment, à la suite de réunions en non-mixité de l'UNEF (Union nationale des étudiant-es de France) et spécifiquement de réunions en **non-mixité racisées** choisies, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté un amendement interdisant l'organisation de réunions en non-mixité, toute association ou organisation qui en organiserait serait alors dissoute. Nous pouvons constater que c'est la question des réunions en non-mixité racisées qui interpelle le gouvernement, montrant ainsi encore une fois que c'est l'organisation des personnes racisées entre elles contre le racisme qui dérange. Nous devons rappeler que **la non-mixité est un outil de lutte important contre les oppressions et les discriminations** vécues par les personnes minorisées.

Actuellement il est toujours compliqué d'accéder à des espaces de renforcement et d'auto support, peu nombreux dans certains endroits, notamment en milieu rural. Lorsqu'ils existent, ils sont pour la plupart encore excluant de par les choix de mixité choisie (ex: stages pour femmes, qui exclut nombre de personnes trans et/ou non binaires) ou l'absence de réflexion et de prise en compte de personnes minorisées (handi, racisées etc.).

Le Planning familial s'engage à **soutenir toutes les associations, organisations et collectifs qui utilisent la non-mixité** comme un outil politique et de lutte contre les oppressions et les discriminations.

- Porter des espaces d'auto support et de partage de vécus (cercle de parole, événements en mixité choisie etc.)
- Promouvoir tous les espaces en mixité choisie entre personnes opprimées systématiquement
- Proposer aussi des espaces où l'intersectionnalité des oppressions est prise en compte.

**LE PLANNING FAMILIAL REVENDIQUE L'USAGE DE LA NON-MIXITÉ ET SOUTIENT LES ASSOCIATIONS, ORGANISATIONS ET LES COLLECTIFS QUI L'UTILISENT COMME OUTIL POLITIQUE POUR L'ÉMANCIPATION DE LA PAROLE ET DES PERSONNES.**

**Démédicalisation**

Près de 50 ans après l'accès au droit à l'avortement en France, de nombreux témoignages de violences gynécologiques et obstétricales recueillis sur la toile ou dans nos entretiens, ainsi que la **persistance du tabou** autour de la connaissance de nos corps et la frilosité des jeunes médecins (même militant.e.s féministes) à pratiquer la délégation de compétences, nous poussent à mettre sur la tapis la thématique de la **démédicalisation**, sous ce terme on pourrait travailler au moins 3 axes :

**1. Délégation de compétences**

Alors que des médecins militant.e.s et pratiquant la délégation de compétence au planning vont bientôt prendre leur retraite, il nous paraît essentiel de **mobiliser de jeunes médecins et sage-femmes** sur ce sujet, afin de pouvoir continuer cette pratique qui ne doit pas disparaître. Décloisonner les pratiques et les compétences est un acquis des luttes féministes que nous craignons de voir disparaître si nous ne posons pas aujourd'hui les jalons qui permettent de faire perdurer ces pratiques, et de même continuer à permettre à des soignant.e.s de soutenir un accès aux soins féministes, inclusifs et politisés.

**2. Connaissance du corps, autodéfense**

La **démédicalisation** serait aussi pour nous une démarche d'autodéfense médicale. Nous accompagnons, quand cela nous est demandé, les personnes dans leurs rendez-vous médicaux, et bien entendu nous écoutons et recevons les récits de personnes parfois fragilisées, abîmées par des moments où le consentement n'est ni éclairé, ni même pris en compte. Grâce à l'écoute active et à d'autres outils, nous aimerions travailler sur ce que l'on appelle autodéfense médicale.

La **pratique de l'autodéfense** demande de se préparer pour légitimer notre propre connaissance de nous même, notre expertise, nous qui nous connaissons le mieux, mais qui parfois perdons notre **légitimité** face à celle du corps médical. Nous espérons que ce travail se fera avec les médecins allié.e.s.

**3. Pratiques complémentaires**

La **démédicalisation** implique aussi des pratiques complémentaires comme l'auto-observation gynécologique, la symptothermie, les groupes qui expérimentent la contraception testiculaire, les groupes de paroles thématiques ainsi que les entretiens collectifs, et le libre choix d'accoucher où et comme on le souhaite... Comment peut-on prendre soin des un.e.s et des autres à plusieurs ? Comment (ré)-apprendre à

**partager des histoires et des pratiques intimes** pour qu'elles deviennent des histoires politiques et collectives, nous permettant de transformer la narration d'une société qui veut dominer nos corps et produire les récits de nos essais, tâtonnements et petites et grandes victoires.

La réflexion sur la **démédicalisation** permettrait de mettre en place des stratégies pour **faire exister** les outils de la réappropriation individuelle et collective de nos récits, et de la réappropriation de nos corps et de nos vécus.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À POURSUIVRE L'AFFIRMATION ET LA PRATIQUE DE LA DÉMÉDICALISATION AU SEIN DU MOUVEMENT**



**La nécessité de l'implication du Planning familial dans la formation des travailleuses sociales (TS) pour que cesse les violences de genre, les violences sexistes dans les Établissements du social et du médico-social (ESMS)**

Même si la question a déjà été abordée, et que le programme « handicap et alors » existe, les TS sont formé.e.s à tout un tas de situations, mais malheureusement pas à « accompagner », « entendre et écouter » lorsqu'il s'agit de questions de sexe, de genre, de violences sexuelles, d'orientation sexuelle, accès à l'IVG, violences sexistes, inceste, de harcèlement... Parfois malgré elleux, **les TS véhiculent et transmettent les stéréotypes de genres**, véhiculent consciemment ou inconsciemment des petits riens qui font beaucoup de mal, sur l'orientation sexuelle, sur le genre, les relations affectives, sauf quelques exceptions... Même s'il y a des tentatives en interne, pour faire bouger les choses, ce n'est pas chose aisée d'oser le faire sans se faire remettre à sa place par ceux qui ne veulent rien voir changer. Et c'est sans compter les tensions que vivent ces ESMS : **manque de personnel, burn out, turn over, suicide au travail.**

Dans cette perspective, le PF peut être un atout de cet espoir : construire et proposer un plaidoyer pour que dans les prochaines réformes du domaine, les ESMS aient à charge de (faire) former leurs équipes. Afin que chaque structure ait une ou deux personnes référentes, minimum, qui auront été formées (comme un PRODAS).

Un plaidoyer pour permettre qu'un temps de formation style GSS ou GES soit obligatoire dans le  **cursus de préparation aux diplômes**  des travailleuses sociales (ES, AES, ASS, EJE, etc).

En attendant que ça bouge institutionnellement, les AD/fédé devraient pouvoir démarcher les écoles de TS, prendre des étudiant.e.s de ces diplômes en stage.

Les ADs/fédés pourraient proposer des GSS/GES régulièrement dans les régions et départements, à destination des TS volontaires. Les **ADs/fédés pourraient encore plus démarcher les ESMS** pour des interventions, pour des formations, etc. Le PF **propose des formations aux TS** et s'engage à porter un plaidoyer en proposant d'inscrire dans ces formations que les ESMS forment leurs équipes sur les thématiques de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

**LE PLANNING FAMILIAL POURSUIT SON TRAVAIL DE PLAIDOYER ET DE FORMATION AUPRÈS DES TRAVAILLEUR.EUSE.S SOCIAUX. ALES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL.**



# 3 PLAIDER DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

Association d'éducation populaire implantée largement en France métropolitaine et dans les DROM, le Planning familial est fort de son écoute des personnes rencontrées quotidiennement. Depuis plus de 65 ans notre mouvement entend les besoins en matière de vie affective et sexuelle. Si ceux-ci ont évolué depuis 1956, notre posture, elle, n'a pas changé : c'est sur ces retours de terrain que nous nous appuyons pour relayer la parole des centaines de milliers de personnes venues vers nous pour exposer leurs besoins que nous fondons notre expertise pour mener un plaidoyer à toutes les échelles afin de transformer l'existant en une société féministe sans violence ni discrimination.



## 3.1. LUTTER POUR LA PMA POUR TOUS.TES

### La PMA pour toutes

En 2021 a été votée la loi de bioéthique légalisant enfin la très attendue PMA pour toutes.

Le Planning familial **dénonce la non ouverture** de la PMA aux personnes trans. Interdire une procédure accessible à d'autres sur le seul critère de l'accord avec son genre assigné à la naissance est montré d'une transphobie flagrante et relève de la pure discrimination.

- Le Planning soutient la légalisation de la méthode dite de "ROPA" (Réception d'Ovules de la/du Partenaire) qui consiste dans un même couple à prélever les ovocytes de l'un des parents et d'inséminer le second parent. La ROPA n'est pas seulement une technique qui permet aux deux parents d'être biologiquement lié.e.s à l'enfant à naître mais c'est également une manière de **les impliquer toutes les deux**, dès la conception et de partager la charge reproductive. Le prélèvement d'ovocytes est une procédure longue et invasive, il est tout à fait sain que ce ne soit pas systématiquement à la même personne de subir cette procédure en sus de la grossesse et l'accouchement qui sont encore bien plus longs, invasifs et dangereux.
- Le Planning familial soutient la légalisation de la méthode dite de "DPIA" (Diagnostic Implantatoire avec recherche d'Aneuploïdie). Cette pratique permettrait avant tout d'**améliorer le taux de réussite des FIV** pour toutes. Cela aurait pour conséquences directes de libérer de la place et des dons pour toutes. En outre, cela permettrait de faire des économies de temps, d'argent et de douleurs à la société. Cette interdiction est d'autant plus hypocrite que le dépistage de la trisomie durant la grossesse et l'IMG sont autorisés en France.
- Le Planning familial **veillera à l'application de la loi de façon égale pour toutes** et sur tous les territoires en termes d'accès aux soins, d'accès aux gamètes et à l'autoconservation des ovocytes. Il s'engage à assurer dans ses centres un premier accueil, une information et une orientation de qualité pour les personnes concernées.

LE PLANNING FAMILIAL **CONTINUE À SOUTENIR** ET À PORTER UN PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA **LÉGALISATION DE LA PMA POUR LES PERSONNES TRANS**.

LE PLANNING FAMILIAL **SOUTIENT LA LÉGALISATION** DE LA MÉTHODE DITE DE **DPIA** (DIAGNOSTIC PRÉ-IMPLANTATOIRE AVEC RECHERCHER D'ANEUPLOÏDIE) AFIN DE **VÉRIFIER LA VIABILITÉ DES EMBRYONS AVANT L'IMPLANTATION**



### 3.2. LUTTER CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ ET LA PRÉCARISATION

#### Femmes en situation de monoparentalité : les héroïnes du quotidien

Les familles monoparentales représentent **une famille sur cinq** en France. Il s'agit, dans la majorité des situations, de femmes seules avec enfants, dont les charges domestiques et mentales se sont accrues avec les inquiétudes et restrictions liées à la pandémie du Covid-19.

Au regard du reste de la population, l'ensemble des femmes en situation de monoparentalité est **victime d'inégalités**, en matière de formation, de recrutement, de contrat de travail, d'emploi du temps, de salaire, de modes de garde ou de retraite.

Au Planning familial, nous avons l'occasion de rencontrer ces femmes. Certaines disent se sentir mieux dans cette situation en découvrant un **sentiment de liberté qu'elles ne sont pas prêtes à sacrifier, malgré les difficultés rencontrées**. Cela nous conforte dans notre pouvoir d'agir de chacune, et dans notre mobilisation contre la stigmatisation et les injonctions sociales.

Cependant, cela passe par un plaidoyer **contre la précarité des femmes en situation monoparentale**, pour que leur situation financière, versement des pensions alimentaires, obtention d'un logement décent etc, s'améliore, et la mise en place de modes de garde adaptés pour qu'elles puissent bénéficier de nos actions et de nos permanences.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À S'IMPLIQUER DAVANTAGE AUPRÈS DES FEMMES EN SITUATION MONOPARENTALE.**

#### Le Planning familial face à l'essor de la pauvreté

Le Planning familial œuvre dans un certain nombre de départements aux côtés des acteurs qui luttent contre la grande pauvreté. En apportant sur les lieux de collecte en particulier, des informations, du matériel de prévention en santé sexuelle, parfois des tests de grossesse pour que la santé des plus pauvres soit également prise en compte, et en participant aux **collectes de denrées alimentaires**.

La situation de **crise sanitaire** et de **crise économique** accroît considérablement le nombre des personnes en situation de pauvreté. (9 millions de pauvres en France et une explosion de ce chiffre depuis les confinements selon le secours populaire).

Il est établi de longue date que les personnes les plus fragilisées financièrement ont moins les moyens de **rester en bonne santé** et ont plus de difficultés à accéder aux informations et aux campagnes de prévention.

La pauvreté entraîne des **problèmes de santé** qui à leur tour entretiennent les problèmes de pauvreté des personnes. Dans son souhait d'une société plus égalitaire et dans le respect de la déclaration des droits sexuels le Planning ne peut rester impassible devant une telle situation.

Il est du devoir du Planning familial d'agir aux côtés des **acteurs de la lutte contre la pauvreté**, sur le terrain, et d'exiger des pouvoirs publics des financements à la mesure des besoins exponentiels remontés par ces acteurs :

- Le Planning familial demande la **gratuité** des moyens de contraception et des produits d'hygiène menstruelle pour toutes les personnes qui en ont besoin et sans conditions
- Le Planning demande la **gratuité** du matériel de prévention des IST (gel lubrifiant, digues dentaires, préservatifs internes et externes, tests de grossesse) pour toutes étant établi que seule une sexualité sans risque psychologique et physique est une sexualité libre et épanouie.
- Le Planning familial engage une réflexion nationale sur **l'accès à l'information** en santé sexuelle pour les personnes en situations de grande précarité

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SUR LE TERRAIN ET EN PORTANT LEUR PLAIDOYER.**

#### La nécessité pour le MFPF de pouvoir être présent sur les instances locales et nationales qui traitent de la question de l'accès à l'hébergement et au logement

Une femme qui dort dehors est vulnérable et cela peut entraîner une autre forme de protection : celle de « devenir invisible » et d'être la plus discrète possible. **Les femmes « à la rue » sont beaucoup moins visibles que les hommes**. Il manque des lieux spécifiques, en dehors des accueils liés à des violences masculines.

A ceci s'ajoute la **dimension territoriale**, qui va générer de plus grandes discriminations. En effet, sur un territoire rural, les budgets nationaux alloués à la prise en charge de l'hébergement d'urgence sont régionalisés, et répartis en fonction de la **densité de population**. Il n'est pas difficile d'imaginer la part attribuée à un département dont le nombre d'habitants recensés équivaut à celui d'une grande ville. Il semble important que, dans les différentes instances traitant et organisant cette question, le MFPF puisse être force de proposition et apporte son éclairage spécifique.

En effet, l'approche de **l'accès à l'hébergement** enferme à nouveau la femme selon plusieurs catégories : celle victime de violence masculine qui a besoin de protection, celle qui est mère et qui - afin de protéger ses enfants - a besoin de protection. Quid de toutes les autres ?

Le MFPF lutte contre **toutes les formes de violences** faites aux femmes et pour une égalité concrète des droits. C'est pourquoi, il apparaît important d'y inclure la question de lutte pour l'accès au logement des femmes, qui est un élément essentiel d'un parcours de mise à l'abri, d'accès aux droits et de reconstruction.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À INCLURE DANS SON PLAIDOYER LA QUESTION DE L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FEMMES.**



### 3.3. LUTTER POUR UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET UN PLAIDOYER INTERNATIONAL

#### Contribuer et se nourrir des échanges de pratique à travers des programmes internationaux

Il y a quelques années, la **féménisation de l'épidémie de VIH/Sida** a révélé les inégalités de statut entre les femmes et les hommes et a témoigné du poids de la précarité, des normes sociales et de l'absence de droits, aggravé par les violences, dans la forte exposition aux risques des femmes. C'est pourquoi le Planning familial s'est impliqué pour que la lutte contre le VIH/Sida **intègre l'approche de genre**. Ainsi, grâce à l'échange d'expériences et de pratiques avec des associations d'autres pays, principalement du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest, le Planning familial a construit depuis plus de 20 ans, un engagement à l'international.

Aujourd'hui, nous sommes reconnues comme expertes sur les questions de DSSR, par notre approche basée sur les droits qui fait le lien entre la santé sexuelle et la liberté accordée aux femmes et à toutes les personnes.

Notre démarche d'intervention se base sur une approche de **solidarité internationale** en matière de droits des femmes et des personnes ainsi que d'échanges de pratiques constructives. Cela ne veut pas dire oublier notre histoire ou cautionner les inégalités en jeu hier et aujourd'hui dans les relations politiques gouvernementales internationales et dans l'histoire coloniale.

En effet, ce combat n'est pas une "affaire de femmes". Il questionne les **fondements de nos sociétés** très normatives qui stigmatisent, discriminent, et violentent celles et ceux, les femmes mais aussi les homosexuel.le.s et les transgenres, qui ne se conforment pas au modèle social dominant fondé sur la supériorité du "masculin".

Nous avons fait du chemin et le programme s'est enrichi des réalités du terrain, des apports des bénéficiaires et des actrices locales dans les trois pays où nos actions se sont développées : **le Burkina Faso, le Cameroun et Madagascar**. L'action internationale du Planning familial s'organise autour du plaidoyer, de la mutualisation des savoirs et des savoir-faire, et du partage d'expérience et des ressources.

Il nous apparaît alors primordial d'échanger ou de continuer d'échanger avec nos partenaires sur place et les bailleurs de fonds autour des enjeux de reproduction des rapports coloniaux dans le cadre des programmes de développement.

De même, il est primordial de poursuivre la réflexion avec les partenaires à l'international sur la résistance aux rapports de pouvoir Nord/Sud de manière à se positionner publiquement contre des pratiques (néo)coloniales.

Cette réflexion doit également avoir lieu au sein du mouvement pour chacun des programmes sur les conditions posées par les bailleurs de fonds et les enjeux financiers (combien de financement pour les intervenant.e.s du PF et combien pour les acteur.rice.s sur place par exemple) et nous devons établir en interne les **bilans des actions menées** jusqu'à présent à partir du questionnement de la reproduction des rapports de domination.

**Le Planning s'engage à poursuivre la mise en œuvre de projets de collaboration à l'international** dans la même mesure que les 5 dernières années, soit un à trois programmes par an.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À CONDITIONNER LE CHOIX DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES À L'INTERNATIONAL EN QUESTIONNANT L'IMPACT POLITIQUE ET FINANCIER POUR LES ACTEURS LOCAUX AU PRISME DE LA LUTTE CONTRE LE NÉO-COLONIALISME**

#### Face aux crises mondiales, une réponse collective et solidaire

L'idéal démocratique repose sur trois piliers : **la liberté, l'égalité et la solidarité**. Ces valeurs sont mises à mal par des gouvernements d'extrême-droite, conservateurs, xénophobes et anti démocratiques qui prennent le pouvoir en Europe et dans le monde. Ils mettent en place des **lois liberticides** restreignant la capacité d'agir de ses habitant.e.s et excluent certain.e.s de leur projet de société selon leur religion, leur origine, leur couleur de peau,

leur sexe, leur identité de genre et leur orientation sexuelle. Leur argumentaire est nourri par des mouvements religieux internationaux antidémocratiques, anti genre et anti choix qui jouissent de financements en augmentation et d'une coordination à l'échelle nationale, européenne et internationale. Cette **mise en péril de la démocratie** est une attaque aux principes humanistes de nos sociétés et contre les droits humains.

Face à ces menaces s'ajoutent la **crise climatique**, imminente et transversale à toutes les luttes. Ce sont les femmes et les populations marginalisées qui sont en première ligne de cette crise. Leur accès aux droits et à la santé est réduit et menacé.

De plus, dans ce contexte, des **discours malthusiens** émergent cherchant à imposer des politiques publiques de réduction des naissances et de stérilisation à des femmes. Ou au contraire, l'émergence de **politiques natalistes** pour lutter contre le déclin démographique de certains pays. Ces deux tendances sont une énième tentative de contrôle de leurs corps. Il est crucial d'**inclure le combat écologique comme enjeu transversal** dans la lutte contre les inégalités, sans l'instrumentaliser.

A la crise démocratique et climatique s'est ajoutée la **crise sanitaire**, qui a mis en évidence les inégalités mondiales dans l'accès à la santé. L'aide publique au développement est un outil de la solidarité internationale évidente pour soutenir les pays et les populations les plus touchées. Cette solidarité doit se pérenniser dans ce **monde mondialisé et capitaliste** où les intérêts personnels et économiques priment sur les besoins collectifs.

La lecture genrée de ces crises doit permettre d'y répondre en collaboration avec les Etats, les ONG et les associations féministes. C'est par des partenariats multi acteur.rice.s et un engagement concret des États que nous pourrions défendre et faire progresser les droits des femmes et des personnes marginalisées et les droits sexuels et reproductifs. La lutte démocratique, écologique et féministe doit être internationale et solidaire.

**LE PLANNING FAMILIAL RÉITÈRE SON ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL DANS LA LUTTE DÉMOCRATIQUE, ÉCOLOGIQUE ET FÉMINISTE.**

#### Faire des engagements pris au Forum Génération Égalité des actions réelles et féministes

Le Planning familial a pour objectif de plaider pour que la France joue un **rôle de leadership** dans les instances onusiennes sur les questions de droits des femmes, des personnes LGBTQI+ et des droits sexuels et reproductifs. Il intervient chaque année à la Commission sur le statut des femmes (CSW) à l'ONU comme à d'autres événements onusiens et participe à la rédaction de rapports et de contre-rapports (shadow reports) visant à interpeller le gouvernement français sur son action en France comme à l'international.

Nous sommes particulièrement attentives à ce que le gouvernement français mette en place les engagements pris – même si très faibles. En effet, le Planning au sein du Collectif Générations Féministes avait demandé lors du **Forum Génération Égalité** :

- Que les Etats, dont la France, s'engagent à financer à la hauteur de 0,1% du PIB national dans la **lutte** contre les violences sexistes et sexuelles
- Que la France mette en œuvre la **loi de 2001** relative à l'éducation à la sexualité avec les moyens nécessaires
- Que **l'avortement** fasse partie des engagements politiques du Forum Génération Égalité en termes de dépenalisation, d'accès et de non-stigmatisation
- Que les engagements pris soient dans une **approche intersectionnelle** et centrée sur les droits
- Qu'un clair et transparent **mécanisme de redevabilité** soit mis en place pour évaluer tous les engagements pris par les membres des coalitions d'actions sur cinq ans à raison d'une évaluation annuelle multi acteurs.
- L'inclusion des **Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive** (DSSR) dans les engagements financiers pris par la France notamment l'avortement et l'éducation à la sexualité
- Que les engagements pris soient **mis en place** dans une approche intersectionnelle et centrée sur les droits

**LE PLANNING FAMILIAL POURSUIT SON PLAIDOYER POUR L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS (DSSR) À DESTINATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS DANS LES INSTANCES ONUSSIENNES.**

**Pour une Union Européenne féministe et engagée**

L'Union Européenne s'est construite sur la notion de **l'Etat de droit** : l'égalité des personnes devant la loi sans discrimination. Elle prône l'indépendance de l'institution judiciaire qui est garante de l'Etat de droit en Europe. Seulement, cette valeur fondamentale est attaquée au sein de l'UE et les droits humains des citoyen.ne.s européen.ne.s sont bafoués par certains gouvernements notamment la Hongrie et la Pologne. Les droits sexuels sont ainsi attaqués par des **mouvements antichoice, conservateurs, populistes et anti démocratiques**. En tant que membre de l'IPPF, le Planning doit contribuer avec les mouvements progressistes à l'organisation de ce réseau européen pour contrer la régression en oeuvre, en :

- Renforçant les **liens avec les associations** de défense des droits sexuels, des droits humains et les associations LGBTQI+ pour construire un plaidoyer et des actions communes en France et en Europe
- Élaborant une **stratégie pour rendre visible** l'offensive des anti-choix, anticiper des actions et agir de façon plus vigoureuse sur les réseaux sociaux
- Réalisant de la **communication**, organisant des actions/mobilisations communes et définissant une plateforme de revendication
- Interpellant de façon collective les **pouvoirs publics** contre les régressions qu'ils imposent. En effet, l'accès aux droits sexuels et reproductifs est un enjeu de démocratie, de justice sociale, et de progrès, et un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne ont lieu des attaques contre l'état de droit. Il s'agit d'y garantir:

- l'accès à l'avortement légal et sans risques
- l'accès à l'éducation à la sexualité
- l'accès à la contraception
- l'accueil des migrant.e.s dans le respect des droits humains et de la dignité humaine
- de supprimer tous les obstacles aux services de santé sexuelle et reproductive
- d'obtenir une augmentation des financements pour les associations féministes

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À POURSUIVRE SON PLAIDOYER AUPRÈS DE L'UE ET DE LA FRANCE POUR QUE **DES ENGAGEMENTS FÉMINISTES SOIENT PRIS** AUX ÉCHELLES NATIONALES ET EUROPÉENNES.

**Soutenir et donner de la visibilité aux luttes féministes**

Le Planning familial s'engage dans une **solidarité internationale**. Grâce à sa veille politique, l'association est vigilante à relayer les revendications des associations d'autres pays sur les droits des femmes, des personnes LGBTQI+ et les droits sexuels et reproductifs. En plus de relayer, elle alerte les **parlementaires français.e.s et européen.ne.s** lorsque ceux-ci ont la compétence de soutenir au sein des parlements ces luttes en les intégrant dans la politique extérieure et la diplomatie internationale et ainsi rentrer dans un **rapport de force** avec le pays concerné.

**Le Planning doit donc :**

- Poursuivre son rôle d'information et de mobilisation auprès de ses militant.e.s et sympathisant.e.s
- Soutenir par des actions concrètes (rencontres, réseaux sociaux, appels de fonds ...) les féministes et personnes LGBTQI+ menacées en Europe
- Continuer à mobiliser les parlementaires français.e.s et européen.ne.s pour défendre et interpellier les gouvernements nationaux et les instances européennes et internationales
- Travailler en collaboration avec les associations de solidarité féministe telles que l'IPPF, Safe Abortion et l'European Parliament Forum

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À POURSUIVRE SON ENGAGEMENT INTERNATIONAL POUR SOUTENIR ET DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX **LUTTES FÉMINISTES**.

**Renforcer et mobiliser le mouvement**

Face aux attaques récurrentes portées aux droits des personnes, en particulier des femmes et des LGBTQI+, dans les enceintes internationales et à la nécessité de créer de **véritables liens de solidarité**, il semble plus que jamais essentiel de créer une plus grande appropriation du mouvement sur les **enjeux internationaux** et de renforcer notre mobilisation. En effet, la lutte féministe internationale commence à l'échelle locale.

**SOIS FIÈR·E ET  
PARLE FORT !**

**Pour cela, Le Planning familial s'engage à :**

- Informer le mouvement sur les actualités et mobilisations internationales ainsi que sur les actions de solidarité et de soutien
- Rendre visible le travail du Planning et sa stratégie à l'international
- Organiser des formations sur le plaidoyer international en lien avec les programmes internationaux et nos partenaires
- Organiser des temps d'échanges de pratiques avec les formatrices des programmes internationaux et nos partenaires

LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À **CRÉER UNE PLUS GRANDE APPROPRIATION** DES ENJEUX INTERNATIONAUX AU SEIN DU MOUVEMENT.

### 3.4. LUTTER CONTRE TOUS LES TYPES DE DISCRIMINATIONS

#### Vers un féminisme antifasciste

L'engagement du Planning pour plus de démocratie au sein des institutions françaises doit s'inscrire dans une lutte plus large contre ce tournant autoritaire et droitier, qui semble préparer le terrain à l'extrême droite. Notre combat pour les droits des femmes et personnes minorisées évolue donc aujourd'hui dans un contexte où :

- **l'extrême droite institutionnelle** se prépare à arriver au pouvoir dans un contexte médiatique et politique délétère.
- **le gouvernement actuel fait le jeu** de l'extrême droite à divers égards, par exemple en faisant passer des lois discriminantes à l'égard de certaines femmes, ou encore en gouvernant par la force et la contrainte.
- **des collectifs d'extrême droite** se revendiquent aujourd'hui "féministes" alors que leurs discours sont racistes et islamophobes.

Le féminisme que nous revendiquons doit être un **féminisme inclusif, populaire, antiraciste et pro choix**. Dans cette société, où les droits des femmes et des personnes minorisées sont mis à rudes épreuves, il est important de s'organiser et de continuer à se battre. L'antifascisme que nous défendons n'est pas un concept abstrait ni un mot d'ordre réservé à certain-e-s militant-e-s : **c'est l'affaire de tou-te-s**, une opposition réelle et organisée face au fascisme et plus globalement face aux idées d'extrême droite. La **lutte antifasciste est centrale** pour conserver nos acquis et continuer la construction d'une société féministe. En d'autres termes, le féminisme ne peut qu'exister dans un monde démocratique et donc antifasciste.

- Le Planning familial lutte depuis toujours contre les violences faites aux femmes : en militant pour davantage de droits, en défendant l'émancipation des femmes et des personnes minorisées et en **luttant au quotidien contre le patriarcat**. Le combat contre le système patriarcal doit se faire à l'intérieur des organisations politiques, des associations féministes comme à l'extérieur.

- Le Planning familial s'engage dans la **lutte antifasciste**. Localement, il peut par exemple se rapprocher des différentes coordinations visant à lutter contre l'extrême droite.
- Le Planning familial dénonce une **instrumentalisation du discours féministe** par l'Etat à des fins racistes et islamophobes.
- Le Planning familial s'engage à lutter et dénoncer les **idées et discours d'extrême droite** qui mettent en péril les droits des femmes et des genres minorisés.
- Le Planning familial soutient les **femmes musulmanes** devenues des cibles dans les médias et faisant l'objet de polémiques islamophobes.
- Le Planning familial défend l'**émancipation des femmes** dans toute leur diversité : cisgenre ou non, prostituée / travailleuse du sexe ou non, portant le foulard ou non.
- Le Planning familial s'engage à défendre les **libertés associatives**.

**LE PLANNING FAMILIAL RENFORCE DANS SES ACTIONS ET SES POSITIONS PUBLIQUES SA LUTTE CONTRE LE FASCISME ET L'EXTRÊME DROITE.**

#### Tenues sportives pour toutes

Depuis plusieurs années les polémiques sur les tenues sportives s'enchaînent : **burkini et hijab de sport sont systématiquement critiqués**, condamnés et interdits dans les espaces publics français. En cette année de JO de Tokyo 2021 se sont ajoutés la question des **bonnets de bain** pour les coupes afro, les justaucorps des gymnastes féminines et les bikinis des équipes féminines de beach handball. Le CIO a interdit les bonnets de bain pour coupe afro créant une réelle discrimination sans aucun fondement sportif et certaines athlètes ayant choisi de se défaire de ces tenues sportives sexistes ont été sanctionnées : les beach handballeuses Norvégiennes ont reçu 1500€ d'amende pour avoir troqué une culotte contre un short.

A l'approche des JO 2024, le MFPF défend le droit de toutes de **pratiquer le sport**, essentiel pour la santé physique et mentale et pour ce faire nous défendons tous les équipements sportifs permettant de le pratiquer confortablement, de manière sécuritaire et dans le respect de son corps et de ses croyances. Nous **condamnons l'interdiction du burkini et du hijab sportif** qui n'a été motivée que par l'islamophobie et n'a pour conséquence que de restreindre l'accès au sport des personnes souhaitant porter le voile. Nous gardons également un gros point d'attention sur toutes les autres tenues sportives, les JO de Paris 2024 approchent et nous soutiendrons toutes les athlètes qui défendront des tenues plus inclusives.

**LE PLANNING FAMILIAL DÉFEND LE DROIT DE TOUTES À CHOISIR SES TENUES SPORTIVES QUELLES QU'ELLES SOIENT**

#### Lutter contre l'extrême droite : quand les louves essayent d'entrer dans la place...

Dans de plus en plus de villes, un groupuscule de femmes identitaires, tente d'implanter leurs idées et **usurpe le terme de féminisme**. Ce collectif s'appelle Némésis. Ce collectif s'insère dans des mouvances basées sur des idées d'extrême droite xénophobes (Génération identitaire, Bastion sociale, Alvarium...). Elles affirment que l'insécurité et la violence vécue par les femmes est uniquement **imputable à l'immigration**. Elles militent pour un arrêt définitif de l'entrée des étrangers en France ainsi que pour un retour forcé de ces personnes dans leur pays d'origine. Il n'y a pas de féminisme qui tolère la haine de l'autre et son rejet. Le soi-disant féminisme de Némésis ne sera jamais le nôtre.

Notre combat féministe permet à chacun.e de pouvoir **vivre en faisant des choix éclairés** sans subir de discriminations, harcèlement, violences quel que soit son genre, sa couleur de peau ou sa situation économique.

- Le Planning familial dénonce l'identification aux féminismes par le groupe Némésis
- Le Planning familial engage une réflexion sur la réappropriation du vocabulaire et des luttes féministes et LGBTQ par l'extrême droite.

**LE PLANNING FAMILIAL RENFORCE SA VIGILANCE CONTRE LES MILIEUX FÉMINISTES D'EXTRÊME DROITE.**

#### Anti-racisme, discriminations

De nombreux collectifs ont été **invisibilisés dans les mouvements féministes blancs** (tels que la Coordination des femmes noires qui luttait pour l'accès à la contraception et l'avortement dans les années 80 ou des associations comme le collectif MWASI, le collectif LALAB...). Le racisme systémique est présent au sein de toutes les sphères de notre société et nous devons les combattre en agissant. Nous devons **lutter contre toutes les formes de violences que les personnes racisées subissent** liées au genre, à leur origine ethnique réelle ou supposée, à leur appartenance religieuse et leur orientation sexuelle.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE DANS UNE RÉFLEXION EN INTERNE SUR LE FÉMINISME DÉCOLONIAL.**

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE DANS LA LUTTE ANTIRACISTE DANS LA SPHÈRE MÉDICO-SOCIALE :**

**Formations professionnelles** (interne au Planning et externe avec réforme des modules de formation). Ex: inclure les sciences sociales dans la formation des professionnel.le.s médicaux et socio-médicaux (classisme, racisme, sexisme...)

**Réflexion sur nos pratiques internes** et rapports de pouvoir en interne sur la place des personnes racisées afin de leur offrir les mêmes possibilités

### 3.5. LUTTER POUR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

#### Que faire du contrat d'engagement républicain ?

Malgré l'opposition d'un nombre important d'associations, la loi confortant les principes républicains a été votée le **21 août 2021** instaurant par là même le contrat d'engagement républicain. Ce contrat signé par les associations à l'occasion de demandes de subventions et dans lequel elles s'engagent à respecter les valeurs de la république accroît leur contrôle par l'Etat et les collectivités territoriales.

**LE PLANNING FAMILIAL INTENSIFIE SA LUTTE POUR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES.**

### 3.6. UN ARGUMENTAIRE SUR LE PROGRAMME PRODAS

#### Le PRODAS au sein du Planning familial

Le Planning familial développe depuis **2005** un programme intitulé le **PRODAS** (Programme de développement affectif et social) en écoles primaires, en collèges et en lycées. Le PRODAS est un programme de **promotion précoce en santé mentale** qui vise à favoriser le bien-être et prévenir les violences. Il a été l'objet de nombreuses études scientifiques (70 études dont 20 complètes qui ont fait l'objet d'une analyse et d'un article scientifique récemment) et est reconnu comme programme prometteur ou probant par Santé publique France.

Ce programme est mis en œuvre auprès de différents publics selon les territoires (écoles, collèges, lycées, INSPE, équipements sociaux, personnes en situation de handicap, jeunes sous main de justice...). En 2022, 19 ADs sont formées au PRODAS et certaines ADs forment régulièrement d'autres acteur-trice-s au PRODAS

Les ADs impliquées dans ce programme et membres de la feuille de route confédérale PRODAS, militent depuis plusieurs années pour mettre en place un plaidoyer national pour **faire reconnaître le PRODAS auprès des ministères** et ainsi faciliter sa mise en œuvre auprès de différents publics et en milieu scolaire. Un **projet de consolidation du PRODAS** au

sein du mouvement a ainsi été déposé auprès de la DGESCO début 2022.

L'enjeu de plaidoyer s'est accentué ces dernières années car les politiques publiques soutiennent le **développement des CPS** (Compétences Psychosociales) et un grand nombre d'autres d'acteur-trice-s associatif-ve-s développent différentes actions de développement des CPS.

Dans ce contexte, il est peu fait référence au PRODAS alors que le Planning familial a une longue expérience de ce programme, que les résultats sont **très probants** et qu'il a été développé et adapté dans de nombreux contextes.

Il nous semble alors essentiel que le travail mené par le Planning familial **depuis 18 ans**, qui a un impact sur les CPS et la santé, soit reconnu et valorisé.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À RÉALISER UN PLAIDOYER EFFICACE POUR LE PRODAS AUPRÈS DES MINISTÈRES DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION NATIONALE.**



### 3.7. UNE RÉFLEXION SUR DIFFÉRENTS COURANTS DE PENSÉES FÉMINISTES

#### Le Planning familial se revendique constructiviste

Le mode de **pensée essentialiste**, qui dicte que les filles sont comme ci, les garçons comme ça parce que c'est « la nature », que les filles ne peuvent pas faire telles choses mais sont meilleures à telles tâches, ou préfèrent telles activités (calmes...), ou encore qu'il est normal que les garçons fassent plus de bruit, soient plus violents, ou encore qu'il est « normal et naturel » que les filles/femmes aiment se maquiller et « se faire belles » mais que cela est anormal pour un garçon/homme, etc., est toujours **très présent, pour ne pas dire omniprésent**, dans la société.

Ce mode de pensée essentialiste, ces idées et représentations restent profondément ancrés dans les mentalités, et sont encore trop peu remis en question. Il est **à l'origine des stéréotypes** de genre et de tous les comportements, points de vue et discours genrés transmis et véhiculés, et à la racine d'une multitude d'inégalités et de discriminations genrées. De plus, il enferme les individus, les brime, empêche le développement de leur plein potentiel, la réalisation de leurs désirs, goûts, choix et orientations personnelles.

**Le Planning familial se revendique clairement constructiviste**, c'est-à-dire que chaque individu est construit, au moins en partie, par tout ce qui lui a été inculqué, véhiculé, transmis par ses environnements et expériences de vie, mais ce point de vue manque peut-être d'affirmation au sein du mouvement.

Pourtant il pourrait être intéressant que le Planning familial mette davantage en avant ce mode de pensée et la **nécessité de déconstruction** de l'essentialisme (notamment parce que ce dernier peut parfois être revendiqué par certains courants qui se déclarent féministes). Qu'il explique et exprime plus souvent et plus fortement l'origine des comportements et caractéristiques genrées des individus, acquises depuis la naissance et tout au long de la vie, et qui ne sont pas innées et prédéterminées à l'origine par la nature.

Il pourrait être porteur que le Planning familial **aborde davantage ce sujet** lors d'interventions d'éducation populaire auprès d'un large public, enfant comme adulte, des professionnels qui se trouvent en contact régulier avec du public (éducateurs spécialisés, formateurs, enseignants, responsables et animateurs de centres de loisirs, salariés d'associ-

ations telles que La ligue de l'enseignement, etc.). Il pourrait également être intéressant que ce point de vue constructiviste soit réfléchi et étayé dans le mouvement. Il peut parfois être interprété de façon réductrice : **l'idée "genre = stéréotypes" peut être instrumentalisée** pour refuser aux personnes trans ou en questionnement le droit à l'autodétermination et à un accueil respectueux. C'est en effet un argument régulièrement utilisé dans les discours TERF (trans exclusionary radical feminist), accusant les personnes trans de renforcer les stéréotypes en s'affirmant de tel ou tel genre. Nous devrions donc rester vigilant.e.s.

Au Planning familial, la **lutte contre l'essentialisme** et le système sexiste ne devrait pas se faire au détriment de personnes déjà marginalisées.

**LE PLANNING FAMILIAL AFFIRME SON POSITIONNEMENT CONSTRUCTIVISTE.**



### Le Planning familial : un acteur écoféministe

Dès 1974, l'écrivaine française Françoise d'Eaubonne, militante au MLF, animait un groupe intitulé « écologie et féminisme » et participait à la création du terme « **écoféminisme** ». Pionnière dans la rencontre entre droits des femmes et défense de la planète, elle a su nous léguer un héritage qui lie à jamais et plus que toujours nos causes. Notre société capitaliste, basée sur un système productiviste, détruit la planète et les êtres vivants qu'elle accueille. **Aujourd'hui, le capitalisme comme le patriarcat tue tous les jours.** Il est urgent de sortir des rapports de domination basés sur le triptyque "prendre, utiliser, jeter". La crise écologique majeure que nous vivons, qui remet en cause la viabilité de la planète à court terme, nous impose d'agir dans l'urgence si nous souhaitons échapper à cette catastrophe climatique.

Il apparaît donc plus que jamais essentiel de lier nos luttes avec force, et d'inscrire politiquement les actions et mobilisations du Planning familial en faveur du renversement d'un ordre capitaliste et faire **front commun contre le patriarcat**, sa domination sur les femmes, les minorités de genre, et sur la nature.

L'écologie devrait donc être un des points centraux des combats féministes contemporains.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À INTÉGRER AU COEUR DE SES ACTIONS LA QUESTION DE L'ÉCOFÉMINISME.**

## 3.8. ÊTRE UN MOUVEMENT SOLIDAIRE DU MONDE DU TRAVAIL

### Soutien aux revendications des sages-femmes

Le 16 septembre 2021, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) remet un rapport sur la profession de sage-femme. Après 18 mois de crise sanitaire, et après le **désabusement** qu'a apporté le Ségur de la santé, ce rapport a intensifié la colère et la déception déjà présentes depuis de nombreuses années, générées par le sentiment d'être sous-valorisées, au niveau statutaire et financier. Les **deux propositions intéressantes** de ce rapport, la réforme en profondeur du statut des sages-femmes et l'augmentation de la rémunération, ont été balayées par l'arbitrage gouvernemental.

Le Planning familial demande avec et pour les sages-femmes :

- un statut médical en accord avec le code de santé publique.
- la création d'une sixième année d'étude.
- la révision des décrets de périnatalité.
- la création d'unités entièrement gérées par les sages-femmes.
- l'augmentation des créations de postes.

**Soutenir ces revendications, c'est soutenir la santé sexuelle des femmes et des couples.**

### Crise sanitaire : reconnaissance des métiers dits féminins

La crise sanitaire liée au covid19 a bouleversé notre quotidien à différents degrés. Certains métiers, majoritairement exercés par des femmes, ont été **particulièrement exposés et sollicités** : infirmières, aides soignantes, caissières, femmes de ménage, aides à domicile, auxiliaires de vie... (métiers du tertiaire). La crise a révélé le **caractère indispensable de ces professions** sans lesquelles nous n'aurions pas pu soigner, nourrir, et garder le contact avec les personnes âgées isolées. Pourtant, ces métiers souffrent d'un manque de reconnaissance et ne disposent pas de conditions de travail satisfaisantes.

Pendant le premier confinement, ces femmes ont continué à exercer leur activité, en dépit du **manque de matériel** et des risques de contamination importants, car au contact de personnes malades ou fragiles. Pour pallier ces dysfonctionnements, des **solidarités citoyennes** se sont mises en place localement, bien souvent encore une fois assurées par des femmes, qui se sont portées volontaires pour couvrir des masques ou des surblouses par exemple.

Cette non-reconnaissance s'inscrit à l'intersection de plusieurs rapports de dominations (genre, race, classe sociale), car ces métiers sont souvent occupés par des **femmes d'origine sociale modeste**, et immigrées (et la précarité de l'emploi est d'autant plus forte lorsque ces conditions se cumulent).

Plus généralement, le stéréotype du **"dévouement féminin"** à toute épreuve, que ce soit dans la vie intime ou dans la vie professionnelle, est encore bien présent dans les mentalités. Non, les femmes n'exercent pas ces métiers par souci des autres, ou parce qu'elles auraient des "prédispositions naturelles" à prendre soin !

Ce sont des métiers qui nécessitent de réelles compétences, des savoir-faire et savoir-être qui doivent être reconnus par les pouvoirs publics. Cette reconnaissance doit passer par des salaires, des formations, et des conditions de travail à la hauteur de l'utilité de ces métiers et de leur pénibilité.

Le problème du système de prime "covid" mis en place par le gouvernement pour les personnels hospitaliers est d'être toujours versé sous conditions. Ce fonctionnement exclut et opère une **séparation** entre des professionnel-le-s qui seraient "méritant-e-s" et les autres. Cela cache également le fond du problème : la précarité et le manque de moyens de ces métiers dits "féminins", bien présents déjà avant la crise sanitaire.

Le Planning demande une reconnaissance de l'effort fourni durant la crise, et une revalorisation de ces métiers de manière générale.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE :**

**À SOUTENIR LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU ASSOCIATIONS QUI AGISSENT POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MÉTIERS À MAJORITÉ FÉMININE, EN RELAYANT LEUR ACTIONS (OU PRISES DE POSITION) OU EN Y PARTICIPANT.**

**À MENER DES ACTIONS QUI DONNENT DE LA VISIBILITÉ À CES TRAVAILLEUSES (GROUPES DE TRAVAIL EN INTERNE, RÉCOLTE DE TÉMOIGNAGES, ACTIONS DE COMMUNICATION, ETC.)**

## 3.9. LUTTER CONTRE LES ANTI-CHOIX EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

### Les instances anti-choix

Si la question de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les **violences liées au genre et à l'orientation sexuelle ne font plus débat**, certains financeurs et parfois même des partenaires de terrain remettent en cause la validité de nos outils de lutte : le féminisme, l'éducation populaire.

Nous ne pouvons laisser ces **mouvements anti genre, anti choix et antidémocratiques** attaquer nos droits fondamentaux. Réunis au sein d'un mouvement européen qui a un agenda précis, ils défendent "La Famille" et "l'Occident Chrétien", et combattent :

l'avortement, la contraception, la PMA, le divorce, l'éducation à la sexualité, les droits des personnes LGBT, l'euthanasie, jusqu'à la convention d'Istanbul. En France les associations et fondations qui appartiennent à cette mouvance se retrouvent au sein de la marche pour la vie et de la manif pour tous.

Ces mouvements ont su se renouveler, avec de jeunes militant.e.s formé.e.s au plaidoyer, aux techniques de communication et à la prise de responsabilité politique. Ils agissent au niveau institutionnel, politique, dans les associations de terrain et ont pour objectif de siéger dans toutes les instances décisionnelles démocratiques (CESE, CPAM, associations de parents d'élèves et d'usagers des hôpitaux...).

Lutter **contre les anti-choix**, nous demande de construire des argumentaires clairs, pertinents, bien ciblés en faveur des droits sexuels et reproductifs, de les **diffuser largement** pour informer et sensibiliser la population, pour convaincre les indécis.e.s, pour défendre nos positions et empêcher les anti-choix de s'accaparer ces thématiques pour les retourner contre les valeurs de liberté de choix, d'égalité entre toutes et tous.

La feuille de route anti-choix a effectué un travail important qui pourra se poursuivre par l'élaboration à destination des militant.es d'**outils afin de contrer et/ou désamorcer les idéologies** rétrogrades et anti féministes. Le Planning doit informer des stratégies des anti-choix dans toutes ses rencontres avec les financeurs.

Le Planning s'engage à poursuivre la lutte contre les antichoix en France, en Europe et à l'international.

**LE PLANNING FAMILIAL S'ENGAGE À POURSUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS AVEC LA FEUILLE DE ROUTE "LUTTE CONTRE LES ANTI CHOIX"**



**Rédaction**

Alice Ackermann, Lydie Porée, Mel Noat grâce au travail réalisé par le groupe textes du Conseil d'administration confédéral et à partir des textes d'orientations votés lors du Congrès 2022 du Planning familial

**Coordination**

Alice Ackermann, Camille Frouin

**Crédits photos**

Eros Sana et D. Truffert

**Conception et réalisation graphique**

Alison Roger France

**Illustration de couverture**

Silver Illustrations

**Impression**

Estimprim

